



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 23 FÉVRIER 2024 À 09 H 00



PROCÈS-VERBAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLÉTONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLÉTONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH,
Jacqueline CORNELISSEN, Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST,
Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES,
Émilie BOUCHETEIL, Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA,
Philippe LESCURE, Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC,
Francis COMBY, Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET,
Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Franck PAULHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES ADJOINT

Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

Vincent SEROZ

CHEF DE CABINET

Mathieu OLIVEIRA

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois février, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Jean-Jacques DELPECH	à	Madame Sophie CHAMBON
Monsieur Anthony MONTEIL	à	Monsieur Bernard COMBES
Madame Stéphanie VALLÉE	à	Madame Emilie BOUCHETEIL

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 23 FÉVRIER 2024

Table des matières

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions

10 à 20

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101	Orientations Budgétaires du Département pour 2024 – DOB	21 à 24
102	Mesures sur le pouvoir d'achat des agents du Département	25 à 27
103	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 31 décembre 2023	28
104	Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	29
105	Rapport sur la situation de la Collectivité en matière de développement durable 2023-2024	30 à 33
106	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental	34

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

201	Expérimentation rSa – France Travail	35 à 39
202	Délégation de service public gestion et exploitation des centres de vacances du Département – Choix du délégataire	40 et 41
203	Ambition numérique dans les collèges 2024/2026	42 et 43
204	Fondation du Patrimoine – Convention 2024	44

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

301	Création de la Société d'Économie Mixte Locale : "Corrèze Habitat +"	45
302	Politique de l'eau et aides aux communes : projets structurants AEP – Sécurisation et interconnexion	46 et 47

MOTION

	Motion pour la non-application du ZAN aux Communes de moins de 3 500 habitants et la mise en œuvre d'un plan national ambitieux pour la reconquête des logements vacants et la rénovation énergétique	48 à 50
--	---	---------

M. LE PRÉSIDENT — Je déclare la séance ouverte et vous propose de désigner Christophe ARFEUILLERE en tant que Vice-Président et Sandrine MAURIN comme Secrétaire de séance. Je lui passe la parole pour effectuer l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *

*

Avant de débiter cette séance, je souhaite que nous ayons une pensée pour 2 de nos collègues qui nous ont quittés bien jeunes. Madame Véronique BARRY, qui exerçait les fonctions de rédacteur au sein du service Éducation Jeunesse, est décédée le 18 décembre 2023 à l'âge de 57 ans. Monsieur Benito LACROIX était rédacteur principal et exerçait les fonctions de gestionnaire de dossiers de fonds sociaux départementaux au sein de la DAFSI (Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion). Il était un membre actif de la section CFDT et a contribué à faire vivre le dialogue social au sein de notre collectivité. Il est décédé le 4 janvier dernier à l'âge de 51 ans. J'adresse en mon nom, et en votre nom à tous, toutes nos pensées à leurs familles et à leurs proches. En leur mémoire, je vous invite à observer une minute de silence.

L'Assemblée observe une minute de silence.

Je vous remercie.

* *

*

Mes chers collègues, la séance de février est traditionnellement consacrée aux Orientations Budgétaires de l'année. Notre ordre du jour est assez dense, constitué de 12 rapports.

Depuis 3 ans, les dépenses augmentent de façon inédite au sein de notre Département, comme partout en France : la hausse était de 10 M€ en 2022, elle a atteint 16 M€ en 2023 et devrait avoisiner les 17 M€ pour l'année 2024 (chacune d'entre elles s'additionnant). Fort heureusement, nos recettes 2023 sont restées stables malgré la baisse des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), grâce à des recettes exceptionnelles comme la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée). Il faut cependant signaler la fonte dramatique des DMTO depuis le début du premier trimestre 2024, générant une baisse prévisionnelle de recettes de 11 M€ qui viendra s'ajouter à la hausse attendue des dépenses. Par conséquent, il faudra s'attendre, pour 2024, à un fort effet de ciseaux et donc à une période difficile.

Pour le moment, notre Département continue de bénéficier d'une gestion robuste, qui lui permet de ne pas faire partie des 14 départements dépendant du fonds de soutien de l'Etat, et des 30 autres départements en zone orange. Cependant, si la situation se dégrade fortement, la Corrèze ne pourra échapper aux difficultés.

L'investissement atteint, quant à lui, un niveau record de 60 M€ (+ 10 M€) et le désendettement est de 120 M€.

M. COMBY vous fera part de 2 scénarios, car le Gouvernement a souhaité encadrer les dépenses des collectivités. Le Département devra choisir entre ledit encadrement, ce qui induira des choix cornéliens, ou un budget librement établi en fonction de ses moyens. Nous devons débattre de la question et reviendrons sur le budget au mois d'avril.

La bonne gestion du Département découle de choix politiques et stratégiques, mais également du travail réalisé par les services au quotidien. Je tiens à remercier l'ensemble des agents de la collectivité, pas seulement de façon verbale et honorifique, mais aussi au travers de mesures en faveur de leur pouvoir d'achat. Ces dernières ne constituent nullement une obligation, mais plusieurs collectivités les appliquent, et le Département souhaite en faire autant. Dans

ce sens, il a été demandé aux syndicats de formuler des propositions, qui se sont portées sur un mixage entre court et long terme, avec une partie fixe attribuée à l'ensemble des agents (afin de permettre aux contractuels et aux cadres de bénéficier de la prime de pouvoir d'achat), et une mesure de long terme à travers la monétisation du compte épargne-temps, qui permet de bonifier des points de retraite ou d'obtenir le paiement de congés. Madame DUBOST, que je remercie pour la qualité de son travail auprès des services RH (Ressources Humaines) et des organisations syndicales, vous présentera le rapport.

Sandrine MAURIN rappellera, quant à elle, notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle, que le Département a toujours défendue et continuera de défendre sur l'ensemble de ses compétences. Cette valeur fait partie de son ADN (Acide Désoxyribonucléique), et depuis longtemps.

Patricia BUISSON relatera les ambitions de la collectivité en matière de développement durable, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de la sobriété et de l'efficacité énergétique ; ainsi qu'un soutien renforcé en faveur des nouvelles mobilités, de la préservation de la biodiversité, de l'eau, de la cohésion territoriale et sociale.

La cohésion sociale fera également l'objet de discussions dans le cadre de la loi France Travail qui entrera en vigueur en 2025, mais que l'année 2024 doit préparer. Cette loi aura des impacts non négligeables sur les bénéficiaires du rSa, à fortiori avec l'annonce unilatérale effectuée par le Premier Ministre, lors de son discours de politique générale, de basculer l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) vers le RSA (Revenu de Solidarité Active), et de mettre en place une solidarité « à la source », nouveauté qui n'a même jamais été abordée avec les nombreux ministres précédents. Pour la Corrèze, cela impliquera d'intégrer 1 000 bénéficiaires supplémentaires, soit un budget de 6 M€ et un reste à charge de 2,5 M€ pour les Corrèziens.

Le Département tient à conforter sa politique d'insertion afin de favoriser la réinsertion du plus grand nombre, mais la loi France Travail comporte des zones de flou et percute des dispositifs dans lesquels la Corrèze était pourtant exemplaire. Monsieur SOLER vous présentera de nombreux éléments, notamment les modalités d'orientation des bénéficiaires du rSa, de réalisation des 15 heures de travail, etc.

La cohésion sociale passe également par l'attribution de la DSP (Délégation de Service Public) de gestion et d'exploitation de nos centres de vacances de Chamonix et Saint-Pierre-d'Oléron à nos DCV (Départements du Cadre de Vie), partenaires historiques. Il est important de réaffirmer les liens forts qui nous unissent. Le Président ROUBY avait souhaité créer ces œuvres locales, qui ont évolué et trouvé toute leur place. Il sera bienvenu de reclarifier nos relations économiques et de réactualiser leur cadre contractuel, tout en renouvelant l'offre, tant concernant la participation des familles, des scolaires que des enfants. Monsieur LAUGA présentera le résultat du vaste travail administratif conduit sur le sujet.

Les enfants se trouveront au cœur de l'opération 100 % Collèges corrèziens connectés, qui nous sera détaillée par Madame TAURISSON, tant en termes de modernisation des infrastructures que de définition du socle numérique de base. Madame TAURISSON abordera également la convention passée avec la Fondation du Patrimoine, ce dernier constituant notre bien commun, tout comme l'eau.

Sur ce point, Monsieur PETIT parlera sécurisation et interconnexion à grande échelle. 3 secteurs à risque seront concernés : le cœur de Tulle, l'Egletonnais et la Xaintrie. Le programme mobilisera une somme sans précédent de 5 M€, qui permettra de conforter des territoires déficitaires.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le logement représente un élément structurant, une priorité pour de nombreux Corrèziens, et l'une des causes majeures de précarité dans notre pays, en particulier dans notre Département. A cette problématique, vient s'ajouter celle de la précarité énergétique : sur 150 000 logements corrèziens, 43 000 sont étiquetés F ou G, c'est-à-dire qu'ils constituent des passoires énergétiques. L'an dernier, l'acte 1 de notre démarche a été lancé, notamment sur le logement social, avec un prêt participatif de plus de 8 M€ accordé à Corrèze Habitat pour effectuer des rénovations, 10 M€ à Action Logement et 3,5 M€ d'aides. L'État a pu mobiliser 1,8 M€ sur l'enveloppe régionale. Les résultats commencent à se faire sentir. Le travail accompli a également permis de sortir des procédures CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social).

Malheureusement, contrairement à toutes les autres sociétés HLM (Habitation à Loyer Modéré), le Gouvernement n'autorise pas l'office public à proposer des logements intermédiaires ou à mener des opérations de restructuration de centre-bourg s'il ne s'agit pas de logement social. C'est étrange, alors même que le Premier Ministre a annoncé, notamment pour les communes concernées par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains), l'intégration des logements intermédiaires (présentant des loyers non encadrés et assujettis à des revenus de classe moyenne).

La phase 2 consistera à élargir notre champ d'action, en englobant logement intermédiaire, accession à la propriété, aménagement de cœurs de bourg, thématique énergétique au sein de logements groupés. La création de la SEM (Société d'Economie Mixte) Corrèze Habitat + vous sera présentée par Monsieur ARFEUILLERE, que nous souhaitons voir accéder au poste de PDG (Président Directeur Général), afin de privilégier la complémentarité plutôt que la substitution.

Pour construire des logements, des règles d'urbanisme sont nécessaires. Or, la loi climat et résilience contraint fortement nos territoires. Pour paraphraser mon collègue socialiste des Hautes-Pyrénées, Monsieur PELIEU, cette loi est une loi technocratique, mortifère et liberticide. Des mots qui ne sont pas neutres dans la bouche d'un Président de Département. Nous les faisons nôtres, car ils traduisent la réalité. J'ai eu l'occasion de représenter l'Association des Départements de France au comité de suivi du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), mis en place par le Sénat, et j'ai été stupéfait par la perception négative émise par le terrain (en dehors, peut-être, des départements les plus urbains). Sur 9 sénateurs, 6 ont exprimé le regret d'avoir voté cette loi.

Les lois accordent parfois quelques assouplissements. C'est le cas des logements étiquetés F ou G, car il n'est pas possible de les vider de leurs locataires aussi facilement. La France a besoin de 200 000 logements, mais son grand plan de construction n'en compte que 30 000. Je salue votre travail, Madame la Députée, mais il va falloir redoubler de vigilance pour refuser de voter des lois inapplicables sur le terrain. Je ne vous parlerai pas de la loi Egalim, qui pourrait donner lieu à encore plusieurs versions. Il est urgent de retrouver un peu de pragmatisme.

Je vous proposerai une motion en lien avec le ZAN, en faveur d'une approche différenciée, de l'exclusion des communes supérieures à 3 500 habitants et de la mobilisation des logements vacants. Les centres-bourgs, et même les centres-villes, se vident au profit de nouvelles constructions foisonnantes.

En résumé, nous demandons à ce que l'on nous laisse tranquilles, et je pense que c'était aussi le message de nos amis agriculteurs, ainsi que de nombreux artisans, entrepreneurs et citoyens français, qui subissent tous une surcharge mentale, se lassent du cumul de transpositions (européennes, nationales, régionales...) et de mesures toutes plus contraignantes et inapplicables les unes que les autres, et ne veulent plus d'une suradministration permanente.

Je ne me suis pas beaucoup exprimé durant cette crise agricole, car je n'ai pas apprécié la récupération politique dont elle a fait l'objet. Je pense que la sincérité n'a pas de prix, et nous avons pu la démontrer en nous rendant sur les barrages. Parfois, quelques signaux valent bien mieux que de longs discours. Au cours de mes 30 années d'implication dans le monde agricole ou politique, je n'avais jamais assisté à une telle tension au Salon de l'Agriculture. Je suis resté sans voix lorsque j'ai appris que le Président de la République souhaitait y déambuler, faisant fi de monter sur un ring : le Salon de l'Agriculture n'est pas un rond-point. Je relève un manque de finesse psychologique très grave. Comment le Président a-t-il pu imaginer pouvoir remettre le pays et l'Europe au carré, d'un coup de baguette magique, simplement en se jetant dans l'arène ? Comment a-t-il pu opter pour la pire des provocations, alors que son Gouvernement venait de dissoudre Les Soulèvements de la Terre ? Je l'ai dit publiquement : cette attitude démontre un manque de respect total des valeurs de la République et le Président ne se montre pas digne de son statut de Chef d'Etat. La politique-spectacle n'a pas sa place et la gesticulation présidentielle pourrait bien faire empirer la situation. Je pense que les temps vont devenir difficiles pour les hommes politiques qui adoptent un double discours.

Il faut restaurer certaines vérités. Des associations environnementales ont présenté un rapport factuel, établissant que 22 % des gaz à effet de serre sont engendrés par le secteur alimentaire et en grande partie par les ruminants. Cela est vrai. Mais il faut considérer le sujet dans son ensemble : le ruminant est aussi le seul animal capable de valoriser l'une des rares solutions naturelles de stockage de carbone d'Europe, la prairie. Cette dernière permet, en outre, de

conserver des espaces ouverts, de garder les sols hydratés, etc. Son bilan global est positif, et il est scandaleux qu'aucun des membres du Gouvernement n'ait eu le courage de reconnaître que nous importons 30 % de viande bovine et que l'arrêt de cette pratique nous permettrait de parcourir les deux tiers du chemin en matière de réduction des gaz à effet de serre. La réalité est qu'un élevage de taille moyenne d'environ 80 vaches en Corrèze équivaut à 4 500 € de PAC (Politique Agricole Commune) en moins, parce que l'élevage extensif a été bombardé au profit de l'élevage intensif. Il faut mettre un terme aux doubles discours et dire la vérité.

Les retenues collinaires, dans les lieux déconnectés des réseaux où l'eau devient trop abondante à certaines périodes de l'année et provoque des inondations, peuvent permettre de réalimenter des nappes (à l'instar du Canal de Provence) ou des zones humides. Pourtant, le Gouvernement n'a formulé aucune solution pragmatique de ce type, alors qu'elles peuvent rapprocher le monde environnemental du secteur de la production et constituer une véritable force. Il ne s'est pas non plus exprimé sur les clauses miroirs, qui permettent d'éviter la concurrence déloyale et d'importer un produit uniquement s'il répond aux mêmes conditions que celles appliquées dans notre pays. La France a affirmé qu'elle ne voterait pas le Mercosur (Marché commun du Sud), mais la signature de la Commission Européenne interviendra 3 semaines après les élections européennes et personne ne s'exprime sur le sujet. Monsieur MACRON et son Gouvernement adoptent un double discours en assurant qu'ils ne pratiqueront pas la surtransposition, mais Pascal CANFIN et le groupe Renew Europe ont voté unanimement en faveur du Green deal et il nous est, à présent, annoncé qu'il faut le revoir (en prenant la crise sanitaire pour justification).

Une telle démagogie est désespérante. J'en appelle à la raison. Egalim va faire l'objet d'une quatrième version. Cette approche ne concerne pas seulement l'alimentation, mais également le nucléaire. En début de mandat, il fallait fermer toutes les centrales ; 4 ans après, il faut toutes les rouvrir. Nous vivons dans le pays du savoir et des Lumières, mais aucun responsable politique n'est capable de suivre une ligne de conduite de plus de 3 ans, alors que les problématiques à traiter nécessitent des orientations consolidées sur 10, 15 voire 30 ans pour porter leurs fruits. Dans la *Symphonie pastorale*, André Gide écrivait que « *Les Promesses de la chenille n'engagent pas le papillon* ». Une fois le papillon envolé, que reste-t-il ? Je n'aime pas les points de suspension ni d'interrogation.

Malgré tout, nous serons présents au Salon de l'Agriculture, afin de témoigner à la fois de notre exaspération et de notre besoin d'un contrat renouvelé concernant l'alimentation. Nous avons tout intérêt à faire la promotion de nos produits Origine Corrèze. Nous miserons sur la diversité de notre production, nous mettrons en avant notre élevage, avec les Limousines et les Salers, les ovins, etc. 17 producteurs concourront pour les produits labellisés, le lycée agricole sera également présent (je remercie au passage la Commission Permanente pour son soutien).

Nous sommes lucides, nous ne baisserons jamais les bras, et nous pouvons être fiers de ce que nous faisons. Merci à tous pour votre engagement au quotidien.

M. COMBES — Bonjour à toutes et tous, mes chers collègues, la séance du mois de février est traditionnellement consacrée au Débat d'Orientations Budgétaires, avant le vote du budget au mois d'avril, qui s'inscrit encore cette année dans un contexte social difficile et tendu. Nous n'oublions pas la situation de nos agriculteurs, dont les problématiques corréziennes sont aussi aiguës qu'éloignées de celles des céréaliers. Nous sommes à leurs côtés, nous savons ce qu'ils représentent ici et nous espérons qu'il y aura de la viande au menu du déjeuner. Tant pis pour le vendredi. Vous l'avez soulevé à propos de l'organisation du Salon de l'Agriculture, c'est vrai : Monsieur MACRON est meilleur au Panthéon.

Les collectivités n'échappent pas aux difficultés grandissantes, avec des dépenses contraintes en augmentation et des recettes en baisse. Nous assistons au retour du fameux effet ciseaux et cela devrait s'amplifier en 2024. Nul besoin d'être spécialiste en dentelle de Tulle pour le comprendre. Les moyens qui devraient être consacrés à l'Aide Sociale à l'Enfance sont de plus en plus importants, la réforme de l'insertion et l'annonce par le Premier Ministre de la suppression de l'Allocation de Solidarité Spécifique vont fortement grever les budgets des départements, et les compensations étatiques restent encore inconnues à ce jour. Ce sera l'occasion pour le Gouvernement d'adapter l'adage : « Je me désengage, alors je compense, et toi tu dépenses, mais trop ».

La situation de l'immobilier est particulièrement florissante ces dernières années. Vous avez donné des moyens conjoncturels exceptionnels qui vous ont permis à la fois de mener les politiques publiques et de désendetter, bien que le Département de la Corrèze reste encore un peu au-dessus du taux d'endettement moyen de la strate. On observe, comme partout, une baisse significative de ce secteur d'activité, qui se traduit en Corrèze par une diminution de 5 M€ en 2023 et probablement encore 5 M€ en 2024.

Enfin, le Gouvernement appelle les collectivités à contribuer au redressement des comptes publics en limitant leurs dépenses, mais sans annoncer, pour le moment, aucune pénalité. Après le contrat de Cahors, viendra celui de la Piquette.

Cette situation vous amènera-t-elle à vous recentrer sur le cœur de métier de la collectivité, tant les besoins sont importants ? Le choix que nous allons effectuer entre les hypothèses proposées confine au dilemme : amoindrir le soutien aux plus fragiles ou désobéir à l'État. Cela nous est apparu un peu réducteur, cependant. Quant à l'investissement, vous l'envisagez toujours à un niveau très élevé, entre 90 et 94 M€, comme l'année dernière. Mais je remarque que le Compte Administratif anticipé fait apparaître un réalisé à hauteur de 60 M€. Pourquoi s'obstiner à cet effet d'affichage ? 60 M€, c'est déjà fort honorable. Vous savez bien que nos collectivités peinent à investir, et pour cause. Nous pensons qu'il conviendrait de revoir, ou à tout le moins adapter, vos règlements d'intervention pour booster ceux qui réalisent. Les politiques publiques ne valent que par leur capacité d'innovation et d'adaptation aux évolutions. Nous boostons, vous boostez, ils boostent.

Nous préférierions, pour un débat aux allures plus démocratiques, des propositions plus réalistes qui dépassent les effets d'annonce. Il est de notre devoir de faire vivre le débat, de confronter ou conjuguer nos propositions. Mais force est de constater que vous préférez, de plus en plus souvent, la communication à notre contribution. Nous ne voudrions pas en arriver à un déni de démocratie, vous non plus. Vous me répondez qu'il s'agit d'une posture, mais je vais vous donner un exemple récent. Le Département de la Corrèze a décidé de verser 400 000 € pour accompagner la reprise de la DAPAC (Délégation de l'Appui au Pilotage et de l'Amélioration Continue) par l'Union Nationale des ADMR (Aides à Domicile en Milieu Rural). Cette reprise, avec une continuité dans le fonctionnement, est évidemment une très bonne chose pour les milliers de Corrèziens qui étaient pris en charge à domicile par cette association et pour ses 300 salariés. Mais que des élus du Département apprennent cette contribution dans la montagne n'est pas tout à fait normal. Il n'est pas normal non plus qu'aucun rapport sur cette décision ne figure à l'ordre du jour de cette séance. On ne sait même pas par quelle instance cette décision a été prise.

Vous aimez la transparence, Monsieur le Président, alors faites-la vivre.

A propos de l'aide aux personnes âgées, nous voudrions, et c'est normal, que vous fassiez le point sur la mise en place de votre dispositif "Corrèze Autonomie", en place depuis le 1^{er} janvier. Les usagers manquent manifestement d'informations sur ce nouveau système. Les nouveaux usagers pourront sans doute s'adapter à cette nouvelle organisation, mais cela sera beaucoup plus difficile pour ceux qui bénéficiaient déjà des services des instances, car ils avaient pris leurs habitudes. Il semble que le nombre d'appels soit élevé, mais sont-ils plus nombreux que ceux que recevaient les ICA (Instances de Coordination de l'Autonomie) ? La mise en place a pâti de dysfonctionnements, vous le savez. Nous espérons qu'ils seront corrigés rapidement, pour le bien-être de nos aînés, un peu perdus avec cette plateforme d'entrée déshumanisée. Nous souhaitons que ces usagers retrouvent un lien de proximité, essentiel à leur prise en charge et leur accompagnement. Nous ne doutons pas de votre volonté d'y parvenir.

Nous aurions aussi aimé disposer d'un point de situation sur le service de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), dont le fonctionnement est préoccupant depuis longtemps. Plusieurs cadres l'ont d'ailleurs quitté. Vous venez de nommer enfin un nouveau Chef de Service et nous espérons que ce secteur retrouvera rapidement un fonctionnement plus fluide. Nous avons réclamé son audit, mais vous l'avez refusé, avant d'envisager un audit interne. A-t-il été réalisé ? Si oui, nous vous remercions de le porter à notre connaissance.

Vous nous présentez un rapport sur la création de la SEM (Société d'Economie Mixte) Corrèze Habitat +, qui sera chargée d'acheter, de rénover, de construire et louer ou vendre des logements dits intermédiaires, destinés à des familles modestes qui n'ont pas l'accès aux logements sociaux, ainsi que des places de parking et des locaux commerciaux. Le Département injectera 550 000 € et l'Office public de HLM 300 000 € dans la création de cette structure, dont le siège sera installé au Département et dont le partenaire privé sera DOMOFRANCE. Dans les faits, cela pourrait constituer la création d'une activité commerciale au sein du Département, dont l'objectif est aussi de faire des bénéfices. Si l'objectif de travailler sur le logement intermédiaire est louable (et nous le partageons), nous sommes inquiets quant au mode de gouvernance et l'avenir de l'Office Public Corrèze Habitat.

L'orientation est la même avec la nouvelle gestion de Corrèze Téléassistance. Désormais, le Département gèrera lui-même, non seulement la téléassistance de Corrèze, mais aussi celle des établissements de la Fondation Partage et Vie de Guéret, Limoges et Blois. Il ne faudrait pas que cela engendre une dérive de l'action publique vers l'action concurrentielle marchande. Nous assistons, nous semble-t-il, *mezza voce*, à une sorte de privatisation rampante des compétences du Département. Effet d'optique ou vision étriquée de notre part ?

En ce qui concerne la politique de l'eau, et en particulier la sécurisation des ressources en eau, l'engagement du Département aux côtés de l'Agence de l'Eau est une très bonne chose. Le Département annonce une contribution de 5 M€ dans ces opérations, qui s'étireront sur 2024 et 2025. Il faudra toutefois faire preuve de pédagogie auprès des habitants, pour les convaincre de la nécessité de ces travaux, en particulier en Xaintrie.

Un mot encore, à propos de la prime pouvoir d'achat que vous avez décidé de verser au personnel du Département. Le système que vous avez retenu pose un problème d'équité pour les salaires les plus bas. En effet, 80 % des agents ne toucheront que 300 € alors qu'ils auraient pu prétendre, selon la grille proposée par l'État, à 800 €. La solidarité des salaires les plus bas pour les salaires les plus élevés n'aurait pas dû être l'objectif recherché.

Pour finir, une petite pointe d'humour. En fin connaisseur de la vie politique, j'ai vraiment pensé que le Président de la République, virant *manu militari* les derniers pseudo socialistes macronisés du Gouvernement BORNE, et désirant donner le pouvoir à de vrais gens, dotés d'une attestation du droit du sol indiscutable, allait peut-être vous nommer au moins Secrétaire d'État, voire Ministre Délégué. Mais que nenni. Monsieur ATTAL a dépassé LA BORNE et LE MAIRE n'a pas changé de grade. Décidément, c'est compliqué. Surtout qu'entre les LR (Les Républicains), dont vous êtes encore, et les Renew, il n'y aurait que ce fou d'AFFLELOU pour y voir vraiment des différences. C'est notre point de vue.

Je vous remercie de votre attention.

M. ARFEUILLERE — Mes chers collègues, cette première séance de l'année sera notamment consacrée aux Orientations Budgétaires 2024 qui sont le reflet de notre méthode de gestion. Une gestion avant tout responsable pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, tout en préservant notre modèle social et les solidarités que nous devons aux Corrèziens. Une gestion qui se veut également ambitieuse en investissement pour offrir à ces derniers toujours plus de services et de qualité de vie, tout en poursuivant le désendettement de la collectivité. Une gestion responsable et ambitieuse donc, qui nous permet de faire de la Corrèze une terre où il fait bon vivre. Une gestion responsable et ambitieuse qui constitue notre marque de fabrique, au même titre que le sens du collectif et l'esprit de concertation qui irrigue chacune de nos politiques.

Un esprit de concertation qui doit être synonyme d'écoute, de confrontation, mais aussi de respect des différents points de vue. Un esprit de concertation qui, loin de la technocratie, doit rendre la parole au territoire et à ceux qui les font vivre au quotidien. Un esprit de concertation dont se prévaut régulièrement le nouveau Premier Ministre, mais qui fait cruellement défaut au Gouvernement. Un esprit de concertation pourtant nécessaire pour conduire une action publique claire, efficace et dans la confiance, avec et pour les collectivités locales et non contre elles. Alors que la mission d'Eric WOERTH vient questionner la pertinence de l'échelon départemental dans le cadre d'un nouvel acte de décentralisation, c'est précisément cet esprit de concertation que nous appelons de nos vœux et que nous revendiquons dans notre Département.

Car ici, en Corrèze, nous ne redoutons ni le dialogue ni le débat contradictoire, puisque ce sont eux qui nous permettent d'avancer. En Corrèze, nous ne craignons pas non plus d'être challengés par l'Etat, car nous sommes force de proposition et parfois même préfigurateurs de certains dispositifs repris au plan national. J'en veux pour preuve notre Service Public Départemental de l'Autonomie ou notre politique d'insertion. Ici, en Corrèze, nous sommes collectivement déterminés à relever l'ensemble des défis pour l'attractivité de notre territoire et le bien vivre des Corrèziens.

Parmi ces défis essentiels, celui de l'accès au logement est une préoccupation partagée par de nombreuses familles. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé, dès l'an passé, un programme ambitieux de rénovation du parc social de Corrèze Habitat. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape avec la création de la SEML (Société d'Economie Mixte Local) Corrèze Habitat +, pour développer une offre de logement intermédiaire, notamment à destination des classes moyennes.

Sur le logement comme sur nos autres projets d'aménagement et d'équipement du territoire, nous demandons à l'État d'être enfin un facilitateur, un catalyseur et non plus un frein. Nous ne l'avons d'ailleurs pas attendu pour engager nos politiques de développement territorial et de transition écologique. C'est pourquoi nous l'appelons aujourd'hui à faire confiance à notre connaissance de la Corrèze et de ses enjeux, plutôt que de continuer à nous imposer des normes technocratiques déconnectées des réalités locales. Nous revendiquons donc une approche différenciée et adaptée aux spécificités corrèziennes. Nous vous proposerons d'adopter une motion en ce sens tout à l'heure.

Autre défi, l'accès à l'emploi, qui constitue l'une de nos priorités. Avec l'adoption récente du texte sur le plein emploi, c'est une loi nationale qui est, une nouvelle fois, venue reconnaître les actions volontaires menées pour l'insertion dans notre Département de la Corrèze. Tout en confortant certaines de nos décisions, le Gouvernement, comme à son habitude, a néanmoins entretenu le flou sur des aspects au demeurant essentiels. Si nous sommes aujourd'hui prêts à engager un nouveau partenariat dans le cadre de France Travail, cela ne pourra se faire qu'à des conditions précises, fixées par le Département, et dont les 2 principales sont, d'une part, la préservation de la dynamique des droits et des devoirs pour les bénéficiaires du rSa et, d'autre part, la poursuite de notre conception de l'insertion par l'activité économique, que nous portons en lien étroit avec les entreprises. Un partenariat entre le Département et l'Etat, dont la réussite tiendra avant tout à notre force de proposition et à notre capacité à préfigurer certains dispositifs ambitieux.

Préfigurateur, notre Département l'a été aussi en relevant le défi de l'autonomie. Depuis le 1^{er} janvier, nous avons lancé notre Service Public Corrèze Autonomie, fidèle à notre modèle social corrèzien et respectant les grandes orientations nationales. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Corrèze a été retenue pour expérimenter son propre Service Public Départemental de l'Autonomie. Un bel exemple de dispositif coconçu avec l'ensemble des acteurs du secteur, et bénéficiant de la reconnaissance de l'Etat du fait de ses principes fondateurs, à savoir l'accessibilité des usagers, l'équité territoriale, la réactivité et la continuité du service au plus près des besoins des Corrèziens, en lien étroit avec ses partenaires.

Qu'il s'agisse de l'autonomie ou des autres grands défis auxquels il est confronté, le Département joue pleinement son rôle de fédérateur des énergies du territoire. C'est dans cette même dynamique collective qu'il a, par exemple, présidé la création du Centre Départemental d'Hypervision, dont le premier Comité Syndical a été récemment installé. J'en profite pour saluer nos collègues, Didier MARSALEIX, le Président du SMO (Syndicat Mixte Ouvert), ainsi que ses 2 Vice-Présidents, Laurent DARTHOU et Christian BOUZON. L'idée de ce Centre d'Hypervision est simple : mutualiser les moyens afin de répondre aux besoins du Département et à ceux formulés par les communes. Né dans l'écoute et la concertation, ce projet structurant pour la Corrèze a conforté le Département dans son rôle de fédérateur et de premier partenaire des communes, auxquelles seront proposés un socle de compétences et des solutions cousues main pour le bien vivre quotidien des Corrèziens.

Les Corrèziens sont au cœur de notre défi essentiel, celui du renforcement de la démocratie locale. Faire ce que l'on dit et faire ce que l'on fait, voilà comment travaille notre Majorité. C'est notamment le cas, en ce début d'année, avec les réunions cantonales et les réunions publiques, qui sont autant d'opportunités d'aller à la rencontre des Maires et des Corrèziens pour échanger sur les politiques départementales.

Enfin, je voudrais remercier chaleureusement les 38 membres de notre Assemblée Citoyenne sortante pour leur contribution qui a enrichi notre réflexion. Afin de poursuivre le travail engagé, une nouvelle Assemblée va se mettre en place et apporter sa pierre à l'édifice. En notre nom à tous, je profite de mon intervention pour inviter les Corrèziens intéressés par la démarche à candidater jusqu'au 15 mars. Forces de proposition, ils représenteront leurs cantons et s'inscriront au cœur du processus de concertation que nous souhaitons faire vivre.

De la concertation, de l'écoute, du dialogue : tels sont les éléments constitutifs d'une ruralité qui rassemble, qui avance et qui se projette. Une ruralité synonyme d'excellence et d'exigence pour le présent et pour l'avenir. Une ruralité qui est le cœur battant de notre économie et de notre souveraineté alimentaire. Une ruralité fière de ses forces vives, à commencer par nos agriculteurs et nos éleveurs qui participeront, cette année encore, au Salon International de l'Agriculture, où ils porteront haut les couleurs de notre belle Corrèze. Enfin, une ruralité que nous devons plus que jamais défendre et promouvoir, car elle porte en elle une part de nous-mêmes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Concernant les propos de Monsieur COMBES quant à notre communication d'affichage, je les réfute. Si nous avons voulu faire de l'affichage, j'aurais, par exemple, mis en avant les actions déterminantes conduites pour l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural). Or, nous ne nous sommes pas exprimés sur ce point, nous avons simplement fait notre travail.

Pour ce qui est du budget, nous avons affiché l'an dernier des investissements avoisinant les 90 M€, mais en précisant que nous ne les réaliserions qu'à hauteur de 60 M€. Nous renouvelerons la démarche cette année, parce que le système comptable français nous y contraint. La Chambre Régionale des Comptes ne veut pas de provisions. La réalisation peut être déficitaire soit en fonctionnement soit en investissement. Où transférer l'argent ? Dans le cadre des projets à long terme, comme "Routes 2030", basculer une partie des fonds dans la section des investissements constitue une forme de sincérité budgétaire. Notre logique est de faire en sorte que le budget de nos projets à long terme s'échelonne dans le temps : nous prévoyons un montant total, mais le dépensons sur plusieurs années. Nous souhaitons mettre en cohérence budget et réalité.

Concernant l'ADMR, je n'ai fait aucune communication sur le soutien apporté par le Département, c'est l'ADMR qui a choisi de le faire. Je pense d'ailleurs que le Directeur aurait dû s'abstenir, car nous n'avons pas pris de décision officielle sur le sujet. Le Département propose, dans ses Orientations Budgétaires, d'effectuer un abondement du fonds d'urgence de l'Etat à destination des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et des SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), véhicule juridique pour lequel nous est demandé un cofinancement. Nous n'avons pas pris de décision officielle, parce que nous ne disposons pas d'une Assemblée permettant d'en délibérer, et qu'il aurait été malvenu d'injecter 400 000 € à partir d'une simple Commission Permanente. J'ai estimé important de nous inscrire dans le cadre budgétaire, c'est pourquoi nous n'avons effectué aucune communication. Si une aide doit être allouée cette année, elle sera décidée de façon formelle lors du Conseil Départemental d'avril.

Par ailleurs, nous travaillons actuellement avec l'ensemble des services d'aide à domicile sur un bonus qualité, ouvert à tous, et sur une prise en charge supplémentaire de 50 centimes. Je me suis efforcé d'effectuer une communication très factuelle. Le dispositif a été présenté à tous les services d'aides à domicile, avant même la reprise de l'ADMR. Sur ce point, je l'affirme : le Département était bien à la manœuvre et si nous n'étions pas allés chercher l'ADMR, elle ne serait jamais venue. Nous avons fait ce choix parce que nous voulions sauver la quasi-totalité des emplois (d'autant plus importants que le secteur est très tendu en matière de personnel), tout en garantissant le maintien du statut associatif des salariés. Nous avons été à la fois convaincant et aidés, à la fois par Monsieur le Préfet et par Madame BOURBOULOUX, qui a pris le sujet à bras le corps. Nous avons ainsi pu obtenir du tribunal un délai de 6 mois supplémentaires. Monsieur le Préfet a, quant à lui, parfaitement saisi les enjeux. L'offre du groupe AVEC n'a pas été prise en compte dans le jugement du tribunal, et je salue au passage leur travail tout à fait correct sur le territoire corrézien.

L'Etat s'est engagé à payer les 400 000 € en 2 fois, février et mars. Quoi qu'il en soit, nous aborderons le sujet lors du Conseil dédié au budget. Le Département a toujours été clair sur ses réserves (y compris auprès du tribunal), consistant dans les Orientations Budgétaires et le vote du budget. Même chose concernant le bonus qualité, qui représente une manne de 1,6 M€.

Pour ce qui est de "Corrèze Autonomie", il faut cesser d'effectuer un parallèle permanent entre la mise en place d'un numéro unique et une déshumanisation du service. Je décèle ici une usurpation politicienne qui pourrait finir par nous pousser à montrer les crocs. Cet amalgame est malhonnête, car nous n'avons jamais bénéficié d'autant de présence de la part des acteurs de l'autonomie. Sur 9 semaines, 9 000 appels au numéro unique ont été comptabilisés, alors que nous n'avons effectué pratiquement aucune communication sur son lancement pour éviter toute embolie, permettre aux opérateurs de se roder et réaliser quelques ajustements. J'ai moi-même passé un appel hier à 11 h (heure de pointe) et j'ai obtenu une réponse au bout de 4'42 minutes. Si des opérateurs supplémentaires sont nécessaires, nous les recruterons et les formerons. Sur les 9 000 appels, Corrèze Téléassistance a enregistré 3 000 appels, incluant des prises directes de rendez-vous pour décharger les techniciens. 3 000 appels ont constitué le cœur historique de l'activité (2 000 des instances et 1 000 de la Maison de l'Autonomie). Pour mémoire, les 28 instances présentaient auparavant un volume inférieur à 20 000 appels par an. Le tiers d'appels restants concerne des demandes qui, jusqu'ici, ne trouvaient jamais de réponse et la moitié d'entre elles porte sur l'accès aux droits. Je réfute donc totalement le reproche de déshumanisation. La seconde moitié concerne de nouveaux besoins qui vont nous inciter à réadapter notre offre en conséquence et à ajuster nos politiques publiques.

Je conçois que les personnes qui étaient habituées à échanger avec un interlocuteur dédié puissent être frustrées de devoir passer par un numéro unique. Mais la mise en place de filtres permet de prioriser les urgences et de traiter les demandes même si l'interlocuteur est indisponible. La continuité du service est assurée. Je souligne que certaines modifications ont déjà été apportées. Il est désormais possible de renvoyer l'appel vers une permanence physique. Je rappelle que notre engagement consiste dans 3 visites par an pour tous les bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Auparavant, selon les instances, c'étaient 4 à 20 % des allocataires qui étaient visités au moins une fois par an. Aujourd'hui, certains bénéficiaires reçoivent des visites pour la première fois. Je peux donc comprendre la nostalgie du mode de fonctionnement précédent, mais le système actuel permet de répondre à de nouvelles demandes et d'étendre les visites de terrain bien au-delà des attendus.

Par ailleurs, les relations avec le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) sont en pleine évolution. Il ne nous assimile plus à un sous-traitant et se montre efficient, notamment au niveau des sorties d'hôpitaux. Nous avons réajusté notre relation contractuelle et j'espère que cette embellie perdurera. Le volet de la prévention ira, lui aussi, grandissant.

Je propose d'effectuer un point en interne, par exemple lors d'une Commission Permanente, dans un souci de transparence, avant présentation en Conseil Départemental.

Je n'ai pas bien compris l'allusion de Monsieur COMBES à la privatisation des services. C'est tout le contraire : depuis plusieurs années, le Département est tourné vers la réinternalisation afin d'éviter la privatisation. Cela a été le cas de la fibre, du laboratoire, etc. Nous croyons au service public et ce dernier ne signifie pas gabegie : il peut tout à fait être efficient et nous devons en faire la démonstration. Je pense, par exemple, qu'il ne faut pas placer 2 effectifs à des postes qui n'en nécessitent qu'1. Le service public ne doit pas être jeté avec l'eau du bain. Nous devons refonder un modèle européen. En 2012, j'ai effectué une campagne législative face à Monsieur COQUEREL (aujourd'hui Président de la Commission des Finances), au cours de laquelle j'ai plébiscité un service public de l'énergie au niveau européen. Mes aspirations ne datent pas d'hier. Par ailleurs, je reste convaincu que l'impôt a ses limites. La France est l'un des pays qui prélève le plus, redistribue le plus, mais qui connaît l'un des plus forts sentiments d'injustice. Le constat peut être effectué au niveau des collectivités : elles ont de moins en moins de lien avec le consentement à l'impôt. Régions et départements ne sont plus désormais liés qu'aux DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) qui sont encadrés. Le transfert du foncier non bâti aux communes, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, n'a pas suffi et une part de TVA doit être sollicitée. Le Gouvernement nous place sous tutelle.

C'est ma conviction personnelle et politique : nous n'avons pas intérêt à abandonner tout ce qui fonctionne au CAC40. J'étais, par exemple, en total désaccord avec Monsieur SARKOZY quant à la vente des zones AMII (Appel

à Manifestation d'Intention d'Investissement) ou des autoroutes. Je peux être ami avec Monsieur LE MAIRE et lui manifester des désapprobations (ce que je compte bien faire lors du Salon de l'Agriculture). L'amitié et l'action politique constituent 2 sujets distincts.

Pour en revenir à la « privatisation des services », je rappelle que 350 000 € étaient liés à la DSP (Délégation de Service Public), afin de financer nos propres projets. Le fait de porter la Creuse au sein de Corrèze Téléassistance a permis de mutualiser les services et d'amoindrir le coût pour la Corrèze. Il serait dommage de perdre ces 350 000 € de prestations sur les 2 ans à venir et de supprimer des emplois. Il n'est pas question de privatisation, mais d'une sauvegarde de compétences et, si des bénéficiaires peuvent être dégagés, ce sera tant mieux. Idem concernant Corrèze Habitat + : j'espère que nous serons contraints de réfléchir à la répartition des bénéfices engendrés. Jusqu'ici, nous avons beaucoup semé en matière de SEM (Sociétés d'Economie Mixte), mais peu récolté. J'ai, cependant, apprécié la tournure d'esprit de Monsieur COMBES, car nous partageons le même positivisme. In fine, le Département reprendra 55 % de son apport, ou les réinvestira dans Corrèze Habitat ou dans les politiques qu'il doit conduire. Mais le rôle de la SEM n'est nullement de faire de l'argent à tout prix. La réhabilitation des centres bourgs tient de l'œuvre sociale. Enfin, je le répète : nous n'avons pas reboosté l'ensemble du personnel pour détruire l'Office. Des opérations supplémentaires pourront être réalisées. Juridiquement, elles seront dissociées mais, au final, il s'agit de la même maison. C'est pourquoi nous avons choisi le même nom.

M. COMBES — Je sais ce qu'une SEM (Société d'Economie Mixte) peut coûter lorsqu'il faut racheter l'ensemble de ses déficits d'exploitation. Il est question de plusieurs M€, pour un service que nous aurions pu nous rendre nous-mêmes. Il faut donc bien encadrer ces structures. Corrèze Habitat rencontre des problématiques très importantes de logement social et de maintien du parc et il n'est pas facile d'instaurer le dialogue ; pour un rendez-vous pris le 9 novembre, la réunion n'est intervenue que le 21 février. Il est plus difficile d'échanger avec Monsieur ATTARD qu'avec Monsieur MACRON. Or, Corrèze Habitat présente des dysfonctionnements en termes de réponse aux locataires. Je sais que la structure est actuellement fragilisée par des transformations qui posent des problèmes de conduite de personnel. Je relève ici un point de vigilance, car la réussite du changement repose aussi sur l'accompagnement des plus récalcitrants.

Je ne suis pas opposé aux SEM, mais il faut faire attention à ne pas perdre de l'argent dans le fonctionnement, en évitant, par exemple, de rémunérer le Président Directeur Général (ce qui n'est pas le cas en l'occurrence, je tiens à le souligner). Je comprends la démarche de l'Etat concernant les logements intermédiaires, la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et le quota de logements sociaux, mais il y a fort à parier qu'elle se soldera par le déport des plus fragiles encore plus loin en périphérie des villes. Il faut donc être vigilant. Le parc de Tulle comprend 1 000 logements, soit un peu plus de 4 000 habitants (un tiers des Tullistes), avec des besoins particuliers et une topographie complexe. Par conséquent, la construction de petits pavillons avec des jardins tout autour de Tulle ne conviendra pas. Il faut réaliser des programmes neufs aussi dans les villes.

M. LE PRESIDENT — Je précise que, si nous n'avions pas intégré l'Office Public de Tulle à Corrèze Habitat en 2014, nous ne l'aurions pas fait l'année suivante non plus, car vous avez bien plombé le système. Quoi qu'il en soit, je pense que nous savons travailler en bonne intelligence, et j'espère que cela durera. Ce n'est pas Corrèze Habitat qui a construit les beaux pavillons, mais d'autres l'ont fait. Les villes ont donc bien donné des permis. Nous y reviendrons lors des débats.

Mme TAYSSE — Concernant les instances, je suis heureuse d'avoir posé 2 questions lors de la dernière réunion cantonale (ce qui démontre que ces réunions sont utiles), auxquelles tu as apporté des réponses aujourd'hui, au sujet des nouveaux publics/besoins et du travail de prévention.

M. LE PRESIDENT — Nous observons un tableau de bord, et c'est la présentation que nous avons effectuée à la presse le matin, pour honorer notre engagement de bilan au bout d'un mois. Nous reviendrons sur le sujet en mai.

Mme TAYSSE – Je suis pratiquement certaine que l'évaluation du nombre d'appels dans les instances « ancien modèle » est fautive, car les coordinatrices devaient assumer une telle charge de travail qu'elles ne gaspillaient pas leur temps dans une comptabilisation des décrochés téléphoniques. Elles avaient d'autres urgences à régler. Je pense donc que ces chiffres ont été estimés à la louche.

M. LE PRESIDENT – Certes, mais c'était pareil pour tout : le Département payait à 100 % sans compte-rendu.

Mme TAYSSE – C'est caricatural.

M. LE PRESIDENT – Pas du tout. Vous venez de le dire : quand nous obtenions des bilans, c'était déjà bien.

Mme TAYSSE – C'est faux, je ne parlais que du comptage des appels. Ne tombons pas dans la médisance et la caricature. Les coordinatrices s'efforçaient de faire preuve de réactivité face aux urgences et restaient travailler tard le soir ou le week-end pour accompagner des sorties d'hôpital non préparées.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes d'accord.

Mme TAYSSE – Dans le cadre du respect mutuel qui nous oblige entre élus, j'aimerais que l'on cesse de nous faire passer pour des ringards qui pleurent après les vieilles lunes. Ce n'est pas ce que nous sommes. Depuis des années, nous intervenons sur le sujet des instances dans un unique objectif : rendre le meilleur service possible aux usagers. Nous ne sommes pas pétrifiés dans la nostalgie, ce n'est pas du tout notre style. Nous sommes friands d'innovations et d'expérimentations, la curiosité est inscrite dans notre ADN. Si le système fonctionne aussi bien, voire mieux que précédemment, nous saurons le dire, car nous avons cette honnêteté et parce que notre seul cap est de servir le public.

RAPPORT N° 101

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU DÉPARTEMENT POUR 2024 – DOB

M. COMBY — Ces Orientations Budgétaires s’inscrivent dans un contexte compliqué, comme les années antérieures. L’épargne nette des collectivités est en baisse, du fait de la diminution des recettes DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) et de la hausse des dépenses. L’effet de ciseau est de retour et ampute l’épargne nette de la Corrèze de 12 M€. La loi de finances 2024 table sur des prévisions optimistes de croissance à hauteur de 1,4 % et une inflation évaluée à 2,6 %, ne donnant lieu à aucune revalorisation des concours apportés par l’État. En outre, l’année 2024 s’accompagne d’une nouvelle contrainte : les collectivités sont appelées à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de l’inflation, moins 0,5 point (soit 2,1 %).

Concernant 2023, les dépenses contraintes ont fortement augmenté (267 M€ contre 251 M€ en 2022 et 241 M€ en 2021). Elles concernent l’aide sociale à l’enfance, l’autonomie, l’insertion, l’éducation jeunesse, l’énergie des bâtiments, les ressources humaines, le prélèvement DMTO, le remboursement du trop-perçu de TVA, le SDIS (Service Départemental d’Incendie et de Secours). Les recettes de fonctionnement se sont, quant à elles, maintenues et ne peuvent donc pas absorber la hausse des dépenses, impactées par la baisse des DMTO (qui atteignaient 36 M€ en 2022 contre 30 M€ en 2023) et une augmentation réduite de la part de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée).

En termes d’investissement, les recettes sont stables (environ 11 M€) et nous ont permis de ne pas recourir à l’emprunt. Quant aux dépenses, elles ont atteint 60 M€ en 2023, contre 50 M€ les années précédentes, et 40 M€ avant 2015.

Notre autofinancement est en baisse, avec une épargne nette qui s’établit à 42 M€ (contre 54 M€ fin 2022).

Pour l’année 2024, les dépenses de fonctionnement augmenteront encore de 17 M€. La loi de programmation des finances publiques prévoit d’encadrer certaines d’entre elles, afin de maintenir leur hausse sous la barre des 2,1 %. Pour la Corrèze, ces dépenses présentent une croissance de 10 M€ par rapport à 2023, alors que leur augmentation devrait être contenue à 3 M€. Parallèlement, les dépenses obligatoires liées aux allocations individuelles de solidarité (APA –Allocation Personnalisée d’Autonomie–, PCH –Prestation de Compensation du Handicap–, rSa –revenu de Solidarité active–, ASE –Aide Sociale à l’Enfance–), qui ne seront pas encadrées, passeront de 83 M€ à 89 M€ et ne seront pas compensées.

Concernant les recettes de fonctionnement, il est prévu une nouvelle baisse à hauteur de 11 M€. Face aux 17 M€ de dépenses supplémentaires, l’écart négatif se creuse et atteint 28 M€.

Pour ce qui est de l’investissement, les recettes sont appelées à augmenter de 3 M€, en lien avec des projets financés par la DSID (Dotation de Soutien à l’Investissement des Départements), atteignant ainsi 14 M€.

Le désendettement atteint aujourd’hui — 120 M€ et se poursuivra en 2024.

A partir de ces éléments, 2 scénarios peuvent être proposés :

- le premier respecte la loi et encadre certaines dépenses de fonctionnement. Il implique une réduction de ces dernières à hauteur de 6,5 M€, un report de 55 M€ des dépenses à hauteur de 278 M€ en fonctionnement, un virement de section de 106 M€ et des dépenses réelles d’investissement avoisinant les 90 M€ ;
- Le second scénario ne respecte pas la contrainte du plafond des dépenses de fonctionnement qui atteindraient alors 284,8 M€, afin de répondre aux besoins des Corrèziens et garantir notre modèle social, tout en maintenant une capacité d’investissement d’environ 90 M€ avec un emprunt de 10 M€, pour faire face au programme routier, à nos interventions dans les bâtiments et les collèges, à notre soutien aux investissements

des communes, à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, aux équipements informatiques et à la transition écologique.

Notre bonne gestion, responsable et ambitieuse depuis 2015, malgré les dépenses contraintes, les dépenses encadrées et des recettes en baisse, nous permettra de poursuivre le désendettement du Département, tout en maintenant un volume d'investissements élevé, la prise en charge des plus fragiles, et en tenant compte des enjeux stratégiques que constituent l'eau, l'énergie et les routes.

Mme BOISSIERAS — Chers collègues, je vais être assez succincte, car Monsieur COMBY a présenté dans son intervention notre position sur ce rapport d'Orientations Budgétaires, qui détaille, comme chaque année en préambule, le contexte économique mondial en zone euro et nationale pour 2024. Il fait un point sur la situation des départements, ce qui nous éclaire sur celle de la Corrèze.

La croissance mondiale devrait ralentir pour atteindre son niveau le plus faible depuis des décennies. L'inflation pourrait être contenue malgré la crise immobilière en Chine, l'instabilité bancaire, les chocs climatiques et géopolitiques, les perturbations de la chaîne logistique, le prix du pétrole, etc. Au niveau européen, la récession menace. Les turbulences sont grandes. Nous assistons au repli économique des pays et à la contraction du secteur privé.

La croissance française devrait se maintenir à 1 % (selon les dernières annonces de Monsieur LE MAIRE), grâce à la consommation des ménages, l'inflation projetée à 2,6 %, en recul par rapport à celle de 2023, établie à 4,8 %. Enfin, les taux d'intérêt, d'ores et déjà à la baisse, devraient continuer à diminuer. L'épargne nette des départements français, en hausse constante depuis 2016 (hormis bien sûr l'année COVID), qui s'était stabilisée à un niveau très élevé en 2022, favorisant les dépenses d'investissement et ramenant le délai de désendettement à 2,7 ans, chute en 2023, les données comptables des départements faisant apparaître une diminution de 39 % de l'épargne brute au 30 septembre 2023. En cause, la baisse des recettes DMT0, des recettes de TVA qui augmenteraient moins que les prix à la consommation, et des dépenses sociales et de rémunération des agents en forte hausse.

Le Département de la Corrèze n'échappe pas à cette tendance inversée. Les dépenses de fonctionnement ont progressé davantage que les recettes en 2023. C'est le retour de l'effet de ciseau qui devrait s'amplifier en 2024. Des dépenses projetées à + 17 M€, des recettes prévues à 329 M€, soit 11 M€ de moins qu'en 2023.

Il était, cependant, fortement prévisible que cette conjoncture économique extrêmement favorable, avec des taux d'intérêt au plus bas, des transactions immobilières au plus haut, une inflation très faible, etc., subirait des soubresauts et qu'il serait demandé aux départements de contribuer au redressement des comptes de la nation. L'évolution des dépenses de fonctionnement, hors allocations individuelles de solidarité et aide sociale à l'enfance, doit être maintenue à 2,1 %, ce qui induit donc une réduction des besoins de 6,5 M€ pour respecter la loi de programmation.

Pour ce faire, vous nous faites la proposition, bien entendu inacceptable, d'amputer le soutien aux plus fragiles sans autre forme de procès. Monsieur ARFEUILLERE a beaucoup parlé de l'esprit de concertation nécessaire pour conduire des politiques publiques claires et efficaces. Ne pourrions-nous donc pas envisager collégalement d'autres solutions ?

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT — Les Orientations Budgétaires constituent justement l'opportunité de proposer des solutions. Nous sommes ouverts et vous invitons à formuler vos suggestions. Pour réaliser des économies, nous avons passé en revue tous les secteurs qui pouvaient s'y prêter. Nous ne pouvons prendre de décision que pour ceux qui nous octroient une marge de manœuvre. Nous avons donc réduit nos propres interventions. Pour certains départements, comme dans les Ardennes, même le fait d'imposer des économies ne solutionne pas leur situation. Ils en arrivent à ne pas verser de dotation aux collègues, car il n'existe pas un nombre de pistes infini. Dans le même temps, en revanche, le Gouvernement ne contraint pas les dépenses sociales décidées par le niveau national. Les départements voient donc la contrainte se renforcer sur les dépenses pour lesquelles ils disposent d'une petite marge de manœuvre. La Corrèze se trouve dans une situation où elle peut encore effectuer des choix, grâce à des recettes exceptionnelles que nous avons eu raison de ne pas investir dans des dépenses pérennes.

Cette année, nous sommes en mesure de faire cette proposition assez simple. Nous pouvons étudier d'autres pistes, mais elles seront très réduites : il n'est pas aisé de trouver 6 M€. Le volet social compose 63 % de notre budget et les deux tiers doivent être isolés parce qu'ils sont liés à des mesures étatiques. Seul le reste prend la foudre. Nous ne savons pas si nous pourrions renouveler cette proposition l'an prochain. Combien de temps sera-t-il encore possible de compter sur les recettes exceptionnelles ? Nous ne retrouverons pas une situation favorable de DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) de sitôt. Fort heureusement, notre dette est assujettie à des taux fixes qui limitent nos dépenses.

Si nous écoutons la Cour des Comptes, il nous faudrait tout basculer en investissement. Mais nous disposons des fonds nécessaires en investissement. Je suis plutôt prêt à les réduire si nécessaire. La Cour des Comptes nous reproche de ne pas exécuter l'intégralité de notre budget, mais cette pratique ne nous laisserait aucune marge de manœuvre. Je suis assez stupéfait par cette façon d'appréhender la question.

J'ai pu discuter avec la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques), à laquelle j'ai proposé d'isoler les dépenses productives, car les finances publiques peuvent tout à fait dégager des bénéfices dans certains secteurs, par exemple, la revente de la fibre. Lorsqu'il y a retour sur investissement, l'emprunt réalisé devrait être stérilisé et ne pas entrer dans la dette au même niveau. Lorsque l'on installe une maison pluridisciplinaire de santé dans une communauté de communes et que la structure est financée à hauteur de 40 % par les médecins, il ne faut pas reprocher aux communes de s'endetter, a fortiori si elles ont prévu des panneaux photovoltaïques et un réseau fibre leur permettant de générer des recettes. Lorsqu'un emprunt génère un retour sur investissement, il devrait être considéré différemment. La puissance publique doit changer de logiciel, elle n'est pas faite pour uniquement dépenser et laisser toutes les activités rentables à la sphère privée. Bien évidemment, a contrario, il n'est pas question de rentabilité sur les AIS (Allocations Individuelles de Solidarité). En revanche, nos politiques se doivent d'être efficaces.

Cette année, une quarantaine de départements ne dégagent pas suffisamment de recettes exceptionnelles pour couvrir leurs dépenses. Même Paris ponctionnera 10 M€ sur le fonds de compensation. Les collectivités n'ont pas d'autre choix que de payer leurs charges et donc de réduire la voilure, et le manège continue. Cette vision n'est pas simpliste, mais témoigne d'un mal enraciné. J'ai exprimé à l'un des Conseillers de la Cour des Comptes toute ma stupéfaction face à ces propos, d'une pauvreté misérable en termes de gestion budgétaire et donc de capacité à mener une politique. Nous découvrons aujourd'hui le prix du « quoi qu'il en coûte ». Nous avons toujours alerté sur ce point dans cet hémicycle : la puissance publique n'est pas omnipotente. Le budget est passé par l'article 49.3 et un mois plus tard, la prévision a été réduite de 40 %.

Nous réaliserons notre budget en l'adossant, non à la loi, mais aux besoins de nos concitoyens.

M. COMBES — Je souhaite remercier, au nom de tous mes collègues, Sylvie JABIOL, magicienne des comptes qui a sauvé tant de budgets, et lui adresse mes vœux de bonne continuation.

M. LE PRESIDENT — Je vous propose de prendre acte du débat.

*Acte est donné sur la délibération n° 101 relative aux Orientations Budgétaires du Département
pour 2024 – DOB
qui est adoptée à l'unanimité sur la tenue du débat et l'existence du rapport.*

Je remercie à mon tour Madame JABIOL, revenue spécialement du Cantal pour assister à l'aboutissement des Orientations Budgétaires qu'elle a largement contribué à poser. Son successeur a été désigné en la personne de Pierre COSTES, nouveau Directeur des Finances et de la Commande Publique. Il vient de la Creuse et nous lui souhaitons la bienvenue. J'en profite pour accueillir également Elise CHARNAY qui assume, par intérim, la Direction de la Jeunesse, des sports et de la culture, en attendant le recrutement d'un nouveau responsable, et qui constitue surtout notre nouvelle Directrice de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion.

Par ailleurs, Sylvie PAPON a été nommée Directrice de la Promotion des Territoires, après 9 années passées à la Direction de l'Autonomie et après avoir finalisé le projet Corrèze Autonomie.

RAPPORT N° 102

MESURES SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS DU DÉPARTEMENT

Mme DUBOST — Soucieux de prendre en compte la situation et l'engagement de l'ensemble de ses agents, le Département porte une politique salariale volontariste et dynamique, fruit d'un dialogue social de qualité avec les organisations syndicales de la collectivité.

C'est ainsi que l'année 2023 a vu mises en œuvre les mesures de revalorisation prévues dans les accords RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'Etat), 1 607 heures, Ségur, qui ont donné lieu à un effort financier de la collectivité de près de 1,5 M€.

Dans le contexte actuel d'inflation persistante et de tensions sur le pouvoir d'achat, nous avons souhaité de nouvelles mesures pour fidéliser les agents et mieux reconnaître leur investissement. A cet égard, il existe au niveau national la possibilité de verser une prime de pouvoir d'achat ponctuelle. Mais, au regard des nombreux inconvénients de cet outil, nous avons souhaité élaborer notre propre dispositif, rendu possible par notre gestion budgétaire saine et responsable. Dans cette perspective, nous vous proposons de combiner l'octroi d'une prime de pouvoir d'achat de 300 € bruts pour l'année 2024, avec une mesure de monétisation de 3 jours du Compte Epargne-Temps (CET), laquelle a vocation à être pérennisée en fonction des ressources financières de la collectivité dans les années à venir. En actionnant ce double levier, nous veillons à prendre en considération les effets de la conjoncture sur le pouvoir d'achat des agents, tout en leur permettant de convertir un certain nombre de jours de congé en numéraire ou en épargne retraite, selon leurs projets.

Aussi, nous vous proposons d'approuver aujourd'hui ces 2 mesures incitatives au bénéfice de l'ensemble des agents du Département, étant précisé qu'elles ont été préalablement adoptées à l'unanimité lors du Comité Social Territorial du 7 février dernier et qu'elles représentent un engagement financier de plus de 600 000 € de la collectivité.

M. LABBAT — Inspiré par la météo de ce matin, j'ai eu envie d'étayer mon propos par la notion de ruissellement, chère à notre Président de la République, en vous faisant partager la définition économique de ce mot.

Il s'agit d'une théorie économique d'inspiration libérale qui affirme que, hors destruction ou thésaurisation, les revenus des personnes les plus riches sont en fin de compte réinjectés dans l'économie, au moyen de la consommation et de l'investissement. Elle affirme que les revenus des plus riches contribuent à la croissance de l'activité économique et à la création d'emplois dont profite l'ensemble de la société. Elle permet de justifier une politique de baisse d'impôts et de réduction des moyens de l'Etat en assurant une hausse des revenus des particuliers. Par le biais de la consommation et des investissements, ces revenus servent à rémunérer différents prestataires sous forme de salaire et à soutenir l'économie, se substituant ainsi aux dépenses de la collectivité (salaires de fonctionnaires, indemnités aux chômeurs, grands travaux, etc.) qu'assumait l'Etat.

J'avais donc cru comprendre que le ruissellement devrait venir du haut pour aller vers le bas. Force est de constater qu'il a dû être victime du dérèglement climatique lui aussi et qu'on est plutôt dans la théorie de l'assèchement que du ruissellement, surtout pour les Français les plus fragiles et ceux qui touchent les salaires les plus bas. La sortie du décret du 31 octobre 2023, portant création d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics, signe donc l'aveu de l'échec du ruissellement et acte que des Français qui travaillent, même dans la fonction publique, subissent de grosses difficultés de pouvoir d'achat.

C'est pourquoi il est proposé l'octroi de primes annuelles allant de 800 € maximum pour des rémunérations inférieures à 23 700 € bruts, de 700 € pour 27 300 €, de 600 € pour 29 160 €, de 500 € pour 30 840 €, de 400 € pour 32 280 €, de 350 € pour 33 600 €, de 300 € pour des salaires bruts inférieurs à 39 000 €. Je rappelle qu'il s'agit d'une prime annuelle, contrairement aux Députés qui ont voté une prime de 300 € mensuels pour l'augmentation de leurs frais, atteignant 700 € pour les Sénateurs. La vie est dure pour tout le monde.

Tout ceci pour vous confirmer que nous ne partageons pas la politique du Gouvernement qui nous conduit à cette situation. Conscients que notre collectivité doit faire avec ce qu'elle a (elle doit être agile, nous venons de le voir dans le débat d'Orientations Budgétaires), nous comprenons que la monétisation des jours de CET réglementaire et hiérarchique à laquelle nous sommes favorables a un coût, ainsi que la mise en place de cette prime. Néanmoins, en gardant la même enveloppe et même si cela est compliqué pour tout le monde, nous sommes favorables à prioriser les bas salaires dans la même philosophie du texte car, pour eux, c'est parfois plus que compliqué.

Pour ces raisons, malgré notre accord positif quant à la prime et la monétisation des jours de Compte Epargne-Temps, nous ne voterons pas favorablement cette délibération.

M. LE PRESIDENT — Je tiens à exprimer ma très haute opinion des corps intermédiaires. Bâtir sur des sables mouvants nous amène à la situation d'aujourd'hui. Les corps intermédiaires ont été force de proposition et ont réclamé une prime du même montant pour l'ensemble des agents, assortie d'une mesure sur le long terme. Par ailleurs, l'année 2025 fera l'objet d'un rattrapage grâce à un engagement du Département encore bien supérieur avec la prise en charge de la mutuelle. Je rappelle que les revalorisations de points ont été accordées à tous, contrairement au Ségur, qui a exclu les agents encadrants. Je précise que les 800 € destinés aux cadres de catégorie C constituent un montant maximum. J'ai proposé à nos agents d'élaborer une prime graduelle, mais ils ont souhaité un autre mode d'attribution mixant le court et le moyen terme. Pour information, les catégories C sont celles qui disposent des CET (Comptes Epargne-Temps) les plus fournis. J'estime très important d'écouter les corps intermédiaires, car leur avis nous a permis d'élaborer une réponse adaptée à leurs besoins, qui a été négociée avec les organisations syndicales.

A force de taper sur les encadrants, nous finirons par ne plus trouver personne pour encadrer, et ce ne sont pas les grilles salariales de la fonction publique qui nous permettront de dégager des deltas. Mieux vaudrait laisser les collectivités gérer ces aspects elles-mêmes. Une nouvelle loi vient d'être édictée concernant les secrétaires de mairies, qui semble générer autant de problèmes qu'elle n'apporte de solutions. Les exécutifs sont responsables et connaissent la valeur de leurs personnels. Ils devraient bénéficier d'une latitude.

Voilà les explications de notre choix. Mais je respecte la position émise par Monsieur LABBAT.

M. COMBES — Nous respectons tout comme vous les corps intermédiaires. Mais vous avez dû vous présenter devant les organisations syndicales avec une enveloppe fermée.

M. LE PRESIDENT — Absolument pas, et nous injectons beaucoup plus d'argent que la mesure étatique, car 300 cadres de catégorie C pourront ainsi bénéficier de 300 € alors qu'ils n'auraient normalement rien reçu, tandis que d'autres pourront obtenir davantage que prévu grâce à la monétisation du CET. Il faut entrer dans les détails. Ce qui nous différencie dans nos prises de position, c'est que nous nous efforçons de bannir le dogme de chaque prise de décision. Nous aurions pu nous en tenir aux mesures étatiques qui sont, par ailleurs, pérennes et coûteront de l'argent tous les ans. En 2025, nous n'aurions pas reconduit de négociations, puisque la prise en charge de la mutuelle est déjà prévue. In fine, en procédant ainsi, les agents recevront plus que si nous nous étions conformés aux mesures gouvernementales, en dehors de quelques-uns qui auraient peut-être pu atteindre les 800 € de prime maximum.

M. COMBES — Certes, mais 800 € valent toujours mieux que 600 €. C'est pourquoi, sans nous opposer à cette décision, nous préférons nous abstenir, car certaines collectivités ont décidé d'accorder les primes maximums.

M. LE PRESIDENT — Et d'autres n'ont rien accordé.

M. COMBES — C'était certainement très difficile. Concernant les encadrants, vous avez raison. Mais ce type de poste s'accompagne d'une responsabilité professionnelle et morale dont la gratification ne tient pas seulement à des primes. Nombre d'encadrants ne souhaiteraient plus redevenir exécutants et toucher un salaire de 2 500 € est toujours

plus confortable que de gagner 1 500 €. Le plein d'essence pèse toujours plus lourd sur les bas salaires. Je pense que, face aux difficultés de leur vie quotidienne, nos agents auraient certainement été ravis de toucher une prime immédiatement, même en une seule fois. Un autre choix a été fait, mais je considère que le CET ne doit pas servir à rémunérer les agents.

M. LE PRESIDENT – Je propose de passer au vote.

*La délibération n° 102 relative aux mesures sur le pouvoir d'achat
des agents du Département
est adoptée à la majorité, par 28 voix pour, 4 contre, 6 abstentions.*

Je comprends bien que les oppositions ne sont pas dirigées contre la prime de pouvoir d'achat, mais contre son mode d'attribution.

RAPPORT N° 103

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Mme DUBOST — Le tableau des emplois budgétaires est un outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Il enregistre tout au long de l'année les créations, suppressions ou modifications d'emploi.

Celui qui vous est proposé aujourd'hui présente, au 31 décembre 2023, les transformations d'emploi suite à réussite au concours, les transformations d'emploi pour les besoins de fonctionnement des services et les mensualités redéployées pour les besoins de renforts et de remplacements.

Enfin, la mise en place de la régie autonome "Corrèze Autonomie" entraîne la création de 2 contrats de droit privé au tableau des emplois dans le cadre de la reprise de l'activité CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail).

*La délibération n° 103 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 31 décembre 2023
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 104

RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme MAURIN — Ce rapport traduit le volontarisme du Département de la Corrèze au regard de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et des actions concrètes menées pour maintenir cette égalité.

Notre collectivité se distingue, en effet, par un taux de féminisation de 55 %, relativement stable depuis plusieurs années. S'il est vrai que la mixité de certains métiers reste encore faible, il est en revanche notable que les emplois d'encadrement supérieur sont majoritairement occupés par des femmes, qui constituent 81 % de la catégorie A, au-dessus de la moyenne nationale de la fonction publique territoriale qui s'établit à 62 %.

Afin d'aller vers toujours plus d'égalité entre les agents départementaux, nous vous proposons aujourd'hui d'engager un nouveau plan d'action triennal en faveur de l'égalité professionnelle, en collaboration avec les représentants du personnel. La mise en œuvre de ce grand plan visera notamment à déployer des outils internes permettant d'analyser l'équilibre professionnel des femmes et des hommes au sein de la collectivité ; de sensibiliser les agents aux discriminations dès la phase de recrutement et tout au long de la carrière ; de renforcer la mixité, la mobilité et la diversité des profils au sein des filières ; de faciliter une gestion optimisée du temps de travail afin de mieux concilier l'activité professionnelle et la vie familiale.

Au total, par les grandes tendances qui s'en dégagent, ce rapport confirme l'engagement pour l'égalité professionnelle, que notre collectivité a toujours défendue et défendra encore à l'avenir dans l'ensemble de ses compétences et de ses politiques.

Enfin, je profite de la présentation de ce rapport pour saluer, en notre nom à tous, le travail remarquable et la mobilisation des femmes et des hommes, qui font la force du service public du Département en exerçant leur mission au cœur du quotidien pour les Corrèziens.

Acte est donné sur la délibération n° 104 relative au rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

RAPPORT N° 105

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2024

Mme BUISSON — Chaque année, le rapport de notre collectivité en matière de développement durable est l'occasion de revenir sur les actions conduites à ce titre durant l'année écoulée. Au-delà de l'agenda 2030 et des 17 objectifs de développement durable qui constituent l'une des grilles d'analyse pour évaluer l'efficacité des politiques de développement durable au plan national et international, c'est surtout notre programme Corrèze Transition Ecologique qui nous permet de mesurer concrètement nos enjeux territoriaux autour de nos 4 engagements majeurs : le déploiement des énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétiques, la promotion de nouvelles mobilités, une gestion plus durable des ressources et le développement des solidarités territoriales.

Dans le domaine des énergies renouvelables et de la sobriété de l'efficacité énergétique, nous poursuivons le développement du programme "Corrèze Bouclier Energétique", pour protéger les Corrèziens des effets de la crise énergétique et donner de nouvelles opportunités de développement en favorisant l'émergence d'une offre de fourniture d'électricité renouvelable en circuit court. A court terme, cela se concrétise par la mise en place d'aides financières pour faire baisser la facture et gagner en confort. Les interventions portent sur le patrimoine bâti privé et se traduisent principalement par l'amélioration du confort des logements : 301 opérations ont été menées en 2023. En parallèle, nous accompagnons aussi 450 projets de rénovation énergétique portés par les collectivités à travers la contractualisation 2023/2025, ainsi que Corrèze Habitat pour la rénovation du parc social. Pour notre part, nous conduisons également un vaste programme de rénovation et de production énergétique sur nos propres bâtiments départementaux.

En 2023, nous avons aussi renforcé la promotion de nouvelles mobilités avec le déploiement d'aires de covoiturage afin de répondre aux attentes des Corrèziens. Ces aires regroupent désormais 621 places et certaines d'entre elles ont fait l'objet d'aménagements et d'améliorations, tels que l'éclairage solaire, des ombrières photovoltaïques... Ce maillage en aires de covoiturage se complète de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, en partenariat avec les 2 syndicats d'énergie du Département. À ce jour, la Corrèze compte donc plus d'une centaine de bornes de recharge.

Engagés pour une gestion plus durable des ressources, et soucieux de préserver la biodiversité et les milieux, nous portons également un programme d'animation grand public sur le site de la Réserve Départementale de Biodiversité, à destination des scolaires et des formations professionnelles. En 2023, ce sont plus de 1 150 personnes qui sont venues découvrir cet espace, soit une hausse considérable de la fréquentation de ce site. Notre biodiversité est aussi au cœur de notre engagement dans le cadre de la campagne de lutte contre les dépôts sauvages, appelée « La Corrèze, je l'aime, je la préserve ». Après une première édition réussie avec la mobilisation de plus de 1 000 Corrèziens et près de 16 tonnes de déchets collectés, nous renouvellerons cette action au printemps, début avril. Je vous invite, d'ailleurs, à vous inscrire aux opérations de nettoyage qui seront engagées.

Protéger la ressource, c'est aussi anticiper les conséquences du réchauffement climatique pour un bien commun : l'eau. C'est pourquoi nous avons travaillé sur le plan départemental de gestion de l'eau, avec une approche fédératrice et participative des acteurs, pour construire collectivement cette feuille de route corrèzienne, sur la base d'éléments objectifs et scientifiques.

Enfin, le champ de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale fait partie intégrante des objectifs du développement durable et, en ce sens, nous avons renforcé nos actions en faveur du bien vivre en Corrèze, en particulier la couverture mobile avec un programme spécifique nous permettant de sélectionner 28 communes, pour bénéficier de l'installation d'un pylône de téléphonie. 2 pylônes ont été installés en 2023 et 9 seront activés d'ici fin 2024.

La mise en place du nouveau Service Public Départemental de l'Autonomie "Corrèze Autonomie" propose plus de simplicité et de réactivité pour les usagers et leurs familles, tout en conservant une écoute et une présence de proximité au plus près des besoins de chacun.

La valorisation des modes de production et de consommation responsable avec la marque Origine Corrèze a poursuivi son développement pour promouvoir les savoir-faire corrèziens. Aujourd'hui, ce sont plus de 250 artisans et producteurs qui sont labellisés.

J'ajoute enfin l'implication des jeunes Corrèziens à travers l'appel à projets écoresponsables lancé auprès des collégiens, qui a permis de faire émerger des projets portés par les élèves pour améliorer leur quotidien au sein de leur établissement.

En conclusion, ce rapport rappelle que la transition écologique est moins une question dogmatique que le résultat d'actions portées par une volonté politique globale, afin de faire en sorte que cette action constitue le fruit de l'ensemble des forces vives du territoire fédéré pour un Département toujours plus protecteur des Corrèziens et un Département accélérateur de la transition écologique pleinement engagé pour une meilleure qualité de vie.

M. BOUZON — La lecture de ce document de 96 pages, décliné en 5 finalités, nous résume les actions du Département. Je vais revenir rapidement sur certaines d'entre elles en fonction des axes définis, dont les plus importants sont la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité et l'épanouissement de tous les êtres humains notamment des Corrèziens.

Concernant la lutte contre le changement climatique, la Corrèze disposait de 24 aires de covoiturage et de nouvelles aires seront créées à Seilhac et Saint-Germain-les-Vergnes. Ne pourrait-on pas imaginer aller encore plus loin, en incitant les communes situées sur des axes importants à mettre en place elles-mêmes des aires de covoiturage intermédiaires, et en leur fournissant une aide logistique voire financière ? Cette idée est simple, basique, mais je pense qu'elle est facilement réalisable. Dans ce rapport, nous apprenons que 420 000 km ne sont plus parcourus en voiture par quelque 147 salariés travaillant à distance. Voilà une action concrètement efficace que nous appelons le Département à encourager.

Dans le chapitre sur les dispositions de Corrèze Rénovation Énergétique, 460 demandes d'aide individuelle ont été enregistrées pour 300 opérations réalisées. Isoler devient nécessaire au vu de l'augmentation continue du coût de l'énergie et les Corrèziens, qui en ont besoin, ne s'engagent peut-être pas suffisamment dans cette disposition. Pourquoi ? Peut-être du fait de la collusion avec d'autres dispositions, notamment celles de l'État ; peut-être parce que les dossiers sont trop compliqués à remplir ; ou peut-être parce que le reste à charge est encore trop élevé. C'est une réalité. Comment parvenir à le réduire ? Vous avez saisi cette difficulté puisque, dans les prévisions 2024 de ce rapport, vous avez décidé d'affiner les aides afin de mieux accompagner les Corrèziens. Cet affinement signifie-t-il « augmentation » ?

L'installation des récupérateurs d'eaux pluviales est un sujet pertinent et d'actualité (tout comme celui de l'eau, détaillé dans ce rapport), d'autant plus intéressant qu'il a été validé par la Commission de la Participation Citoyenne. En résumé, le Département va récupérer pour le moment près de 150 mètres cubes d'eau de pluie, faible volume comparé aux 2 200 mètres cubes utilisés par la Direction des Routes. Dans ce rapport, une évaluation est prévue quant à l'utilisation de l'eau récupérée, mais l'installation d'autres cuves ne mériterait-elle pas d'être envisagée plus rapidement ?

Concernant la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources, la lutte contre les plantes invasives arrive à terme en 2024 : le plan dédié sera-t-il renouvelé ?

Dans le chapitre concernant la finalité que constitue l'épanouissement de tous les êtres humains, et notamment des Corrèziens, je note que, à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Corrèze, le Département organisera une exposition temporaire autour des symboles de la résistance. Cette exposition au service de la mémoire collective sera-t-elle itinérante car elle pourrait intéresser d'autres communes ? Dans ce même chapitre, il est aussi question du

financement participatif. Beaucoup de projets sont mis en ligne par des particuliers, des artistes, des associations, des entreprises. Tous sont fortement soutenus. Mais c'est peut-être une action encore mal connue et qui mériterait, à notre avis, une nouvelle mise en lumière. On peut s'étonner, dans ce même chapitre, que ne soit pas abordée la restauration des collégiens, le « manger local », les circuits courts. Pourtant, le bien manger ne contribue-t-il pas à l'épanouissement des êtres humains, notamment dans les thèmes de la consommation responsable ?

J'en terminerai avec la dernière finalité : « fonder les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsables ». L'action de l'Assemblée Citoyenne et la démarche de participation citoyenne y sont mentionnées. C'est pour moi l'occasion de rappeler que l'Assemblée Citoyenne a abondamment œuvré pendant ces 2 dernières années à travers des visites de terrain, des séances plénières, des réunions de travail, la rédaction d'un cahier de propositions concernant cette action prioritaire. La nouvelle Assemblée sera mise en place en avril et suivra la même trajectoire, pour présenter, dans quelque temps, un nouveau cahier de propositions. Peut-être pourrions-nous aller plus loin encore en associant davantage ces citoyens en amont des projets du Département ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT — Concernant les aires de covoiturage, votre idée est intéressante. Mais chaque intercommunalité élabore sa propre appli à grand renfort de communication. Je ne comprends pas bien l'utilité de ce foisonnement, mieux vaudrait tout centraliser.

M. TAGUET — J'ai effectivement proposé aux présidents d'intercommunalités (compétentes en termes de mobilité) de nous charger de l'ingénierie. Le budget dédié aux aires de covoiturage avoisinant les 500 000 € annuels, j'ai suggéré de monter des cofinancements afin de construire davantage d'aires. Le travail en commun est déjà amorcé, mais nous ne voudrions pas que le Département soit accusé de chercher à tout récupérer. Pour ce qui est des cuves, nous avons commencé à les déployer au sein des centres d'entretien routier en cours de rénovation. Nous ciblons également les centres intégrant des ateliers de lait de chaux afin de préserver nos routes en cas de forte chaleur.

M. LE PRESIDENT — Je précise tout de même que divers tests doivent être conduits pour identifier les fausses bonnes idées. Le prix de l'eau extraite d'une cuve est 10 fois plus cher que celui de l'eau s'écoulant du robinet. Par ailleurs, l'eau récupérée ne vient plus abonder les rivières. Nous devons donc mener des analyses pour éviter de dépenser des fortunes.

M. COMBES — Je pense que, sans pour autant s'imposer en chef de file, le Département doit centraliser les différentes applications afin de faciliter la vie des citoyens qui se fichent de savoir qui fait quoi, du moment que le service fonctionne. Par ailleurs, je préconise de développer, sur les aires de covoiturage, les parkings vélos, car la combinaison de plusieurs moyens de locomotion n'est pas rare, ainsi que des bornes électriques qui renforceront la viabilité des dispositifs. J'ai, cependant, conscience de la complexité de la mise en place.

J'ai entendu parler d'un projet de halte ferroviaire entre Brive-la-Gaillarde et Tulle, Brive-la-Gaillarde et Ussel. De nombreux citoyens pourraient garer leur voiture dans cette zone. Lorsque la déviation a été réalisée, il aurait été bienvenu d'ajouter une aire de covoiturage et une halte. Il me semble que le projet est envisageable du côté de Périgueux. Je pense qu'il nous faut trouver un accord avec le Président de la CABB (Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive) et le Maire de Brive-la-Gaillarde, car la problématique complique la vie de nos concitoyens. Il est plus intéressant pour ces derniers de rallier Brive-la-Gaillarde et Tulle avec leur voiture en 25 minutes, plutôt que de s'échiner à trouver une place de stationnement à la gare de Brive-la-Gaillarde afin de prendre le train jusqu'à Tulle. C'est fort dommage, car l'empreinte carbone est loin d'être optimale et l'intérêt des citoyens n'est pas servi. Pourtant, les organisations syndicales ferroviaires nous l'ont confirmé : les trains sont de plus en plus plébiscités. Il faut donc faciliter la vie des gens. L'installation d'une halte peut être cofinancée avec la Région et les communes.

J'encourage mon collègue Monsieur DARTHOU à s'emparer du dossier.

M. DARTHOU – Je confirme tout le sens de ce projet qui devrait voir le jour dans les années à venir si tout le monde est d'accord et se réunit autour de la table. Je regrette que le plan de déplacement urbain 2018 voté à l'Agglomération n'ait pas pris cette aire en compte. Je pense que le projet doit aller au-delà d'un pôle multimodal tourné vers la voiture et inclure un accord avec la ville de Tulle : une fois sur place, les citoyens devront pouvoir accéder à des dessertes vers les différentes administrations.

M. LE PRESIDENT – Sur ce point, ils sont très bons, il faut le dire.

M. DARTHOU – Je le répète : ce projet a du sens. A Malemort-sur-Corrèze, nous avons la chance de disposer d'espaces au stade et d'une ligne droite ferroviaire. Tout est en place pour que cela fonctionne. Il faut, à présent, nous réunir pour évoluer. La situation a changé depuis 2018, nous devons nous tourner vers l'avenir. Il suffit de constater la file d'attente de voitures le soir à 18 h devant Leroy Merlin : tous ces conducteurs seront ravis de garer leur voiture à Malemort-sur-Corrèze et à prendre le train pour Tulle. J'adhère totalement à ce projet.

M. LE PRESIDENT – J'aurais aimé que nous puissions aussi réaliser le pont au-dessus de la voie. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. Peut-être Palisse constitue-t-elle aussi une option, permettant d'englober toute une zone pavillonnaire. Les agglomérations mèneront une réflexion.

Concernant l'habitat, un travail est en cours et nous y reviendrons dans le cadre du budget.

Acte est donné sur la délibération n° 105 relative au rapport sur la situation de la Collectivité en matière de Développement Durable 2023-2024.

RAPPORT N° 106

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHAMBON – Je vous invite à prendre connaissance dans ce rapport des différentes décisions prises par le Président suite aux délégations consenties par l'Assemblée Départementale.

Acte est donné sur la délibération n° 106 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.

RAPPORT N° 201

EXPÉRIMENTATION RSA — FRANCE TRAVAIL

M. SOLER — Depuis 2015, nous avons fait le choix d'accompagner les Corrèziens vers la formation et l'emploi dans le cadre d'une politique d'insertion volontariste et pragmatique, qui continue aujourd'hui de porter ses fruits avec : 6 342 bénéficiaires du rSa (revenu de Solidarité active) sur le territoire corrézien, à nouveau en baisse sur les 9 premiers mois de l'année 2023 ; un ratio bénéficiaire du rSa/population totale de 2,64 % en Corrèze, quand il frôle les 5 % au niveau national ; un délai d'ouverture des droits d'1 mois contre 5 au plan national ; un taux de contractualisation passé de 42,3 % en 2014 à 91,4 % aujourd'hui dans notre Département, contre moins de 50 % au niveau national ; un taux de sortie en formation ou en emploi de 41 %.

Des résultats encourageants que nous devons à la pertinence de nos dispositifs d'accompagnement, à l'efficacité des actions conduites sur notre territoire, ainsi qu'à l'expertise des agents de la collectivité, dont je veux saluer le professionnalisme et l'engagement quotidien auprès des bénéficiaires.

Soucieux de prolonger notre mobilisation en faveur de l'insertion, nous avons accueilli avec circonspection la loi "Plein Emploi" promulguée fin 2023. Cette dernière, tout en confortant certaines de nos décisions, reste néanmoins floue sur des points essentiels, comme l'évolution du périmètre des publics à accompagner, avec notamment le risque de bascule vers le rSa des bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), dont le Gouvernement a annoncé la suppression ; les modalités d'encadrement des suspensions ; les contours des notions d'activité, d'accompagnement et de mobilisation dans le cadre des 15 heures hebdomadaires demandées aux allocataires en contrepartie du rSa.

La Corrèze est aujourd'hui prête à engager une expérimentation d'amélioration continue dans le cadre de France Travail, mais avec des conditions à réunir. Ainsi, sur les 3 points qui restent en suspens, il est nécessaire d'obtenir des réponses et des éclairages concrets avant d'envisager un nouveau partenariat construit avec l'Etat et cofinancé. Considérant que le Département de la Corrèze s'est engagé tôt et très fortement dans l'accompagnement tel que souhaité par la loi, ce nouveau partenariat pose 5 axes indissociables :

- 1) La maîtrise par le Département de l'orientation de l'ensemble des publics à accompagner, qui devront être systématiquement inscrits à France Travail.
- 2) La préservation de notre modèle corrézien de droit et de devoir, avec la liberté pour le Département de suspendre les droits des bénéficiaires du rSa en cas de non-respect du contrat d'engagement et sans reversement rétroactif, afin de garantir l'équité entre les bénéficiaires.
- 3) L'expérimentation de 15 heures hebdomadaires d'activité en situation de travail effectif, pour les personnes les plus proches de l'emploi, conformément à la conception de l'insertion par l'activité économique que nous portons en lien avec le monde de l'entreprise. En ce sens, nous mobiliserons les outils nécessaires, à commencer par le contrat local d'innovation sociale déployé par le Département, qui a fait ses preuves avec 80 % des bénéficiaires du rSa concernés, toujours en emploi un an après être sortis du dispositif.
- 4) Le lancement de nouvelles actions concrètes et territorialisées pour remobiliser les bénéficiaires, comme l'action « Rebond » dès la prise de contact et l'entrée dans le dispositif rSa, l'action « Projets » pour faire naître et développer les projets professionnels des bénéficiaires, des actions « Pack Emploi » ciblées pour répondre aux demandes ponctuelles et très localisées, nécessitant des dispositifs sur mesure, ou encore l'action « Tous Responsables » pour développer le parrainage et l'immersion des publics au sein des entreprises recruteuses.
- 5) Ultime condition : le renforcement de la gouvernance Préfet/Président du Département car, si l'opérateur France Travail est piloté par l'Etat, le Département doit, par sa connaissance du terrain et des profils des bénéficiaires du rSa, pouvoir rester acteur de la politique d'insertion et force de proposition en la matière.

Sur la base de ces conditions, et sous réserve de pérenniser les actions déjà initiées, le Département de la Corrèze serait prêt à s'engager dans une dynamique partenariale aux côtés de l'Etat pour unir les forces du territoire, mutualiser les moyens, et ainsi consolider et améliorer notre modèle corrézien d'insertion.

Aussi, je vous propose aujourd'hui d'ouvrir le dialogue avec Monsieur le Préfet de la Corrèze pour négocier le cadre de la coopération entre l'Etat et le Département, et de déléguer à la Commission Permanente le soin d'adopter de nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique d'insertion.

Mme TAYSSE – L'objet central de ce rapport est de définir avec Monsieur le Préfet les modalités de l'expérimentation consécutive à cette loi travail. Cette dernière, et la bascule qu'elle engendre concernant les bénéficiaires des ASS (Allocations de Solidarité Spécifique) vers le rSa, font l'effet d'une bombe dans les départements, de par le nombre de bénéficiaires à accompagner et de par l'engagement financier qu'elle impose, avec un reste à charge de l'ordre de 2,5 M€. On ne peut considérer cette évolution sans souligner fortement le fait que le passage de l'ASS au rSa se fait au détriment des bénéficiaires : les couples, en particulier, y perdront financièrement.

L'une des mesures phares de cette loi (qui constitue aussi un sujet sensible ne faisant pas forcément consensus, mais intéressante à considérer) consiste dans la contrepartie des 15 heures d'activité d'accompagnement. Encore faudrait-il revenir finement sur la question de l'accompagnement, parce que c'est bien là la principale difficulté. En effet, vous l'avez souligné dans plusieurs des réunions cantonales qui ont eu lieu ces dernières semaines, parmi les bénéficiaires de l'aide sociale et donc du rSa, se trouvent des personnes qui sont très près de l'emploi. Ce sont celles que vous avez boostées à renfort de moyens et de communication ces dernières années. D'où parfois notre posture un peu critique, parce que, finalement, des moyens nouveaux et importants, en particulier en matière de ressources humaines, ont été dédiés à des personnes très proches de l'emploi et qui présentaient l'appétence et le volontarisme de trouver un emploi et s'insérer. D'autres personnes se trouvent plus éloignées de l'emploi, n'ont pas travaillé depuis plusieurs mois, mais sont cependant tout à fait réinsérables si elles bénéficient d'un suivi efficace. Enfin, il y a des personnes dont nous avons souvent parlé dans cette Assemblée, qui sont très éloignées de l'emploi, constituent des publics extrêmement fragiles, en souffrance, abîmés, et qui ont davantage besoin d'être aidés que d'apporter leur aide à la société en s'impliquant dans des tâches rendant service à leurs concitoyens. Ces personnes pâtissent souvent de problèmes de santé (physique ou mentale, avec des addictions), de problèmes de logement, de mobilité, de garde d'enfants, donc de difficultés multifactorielles qui se doublent d'une souffrance morale et physique qui ne peut nous laisser indifférents.

Par conséquent, il ne faut pas agir brutalement. Il nous importe véritablement de considérer cette frange de la population. Assujettir leur allocation à 15 heures de travail d'accompagnement reviendrait à dire (je force le trait délibérément) à un tétraplégique : « Lève-toi et marche ». Il faut en avoir conscience et agir dans ce registre avec efficacité, mais humanité.

Hier, nous nous trouvions au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. Au vu du public accueilli, nous entrevoyons déjà la misère sociale de demain. Sans vouloir faire de misérabilisme, quand vous démarrez votre vie au milieu d'une famille où la violence fait loi, où vous subissez si jeune des agressions, notamment sexuelles, le futur s'annonce très difficile, a fortiori si vous vivez dans un désert médical et que vous ne bénéficiez d'aucun accompagnement psychologique pour vous remettre d'aplomb. Un tel début de vie diminue les chances de connaître un avenir serein et une insertion sociale réussie. J'établis le lien avec l'ASE, car notre responsabilité est double : il faut prévenir plutôt que guérir. Nous devons porter ces 2 dossiers à bras le corps et de façon synchronisée.

En conclusion, concernant la contrepartie des 15 heures, une source d'inspiration se trouve à portée de main, une idée que le groupe Corrèze à gauche avait portée avec force pendant la campagne électorale : le dispositif « Territoire zéro chômeur longue durée », créé en 2016, avec une première vague expérimentale qui avait concerné alors 10 territoires, qui sont passés à 50 en 2020. Ce n'est pas négligeable et je vous sers cet outil de gauche sur un plateau, Monsieur le Président, avec fierté, car je pense que ce type de démarche a du sens et peut grandement enrichir la réflexion, y compris celle d'un homme de droite. Si nécessaire, je mouillerais volontiers la chemise à vos côtés pour creuser ce sujet qui m'intéresse au plus haut point. L'expérimentation a donné lieu à des constats, des outils, des solutions et des conseils préventifs. Ne réinventons pas l'eau tiède, alors que la question a déjà fait l'objet d'un travail. Consultons les précurseurs de ce dispositif désormais connu et reconnu.

Par ailleurs, en matière d'insertion, j'appelle à la méfiance concernant les dispositifs verticaux et descendants, en bref, « macronisés ». L'État demande aujourd'hui aux pilotes de l'action sociale, les présidents des départements, de candidater pour une expérimentation et de négocier avec Monsieur le Préfet la mise en place de dispositifs. Or, les forces vives ayant apporté les premières réponses efficaces et durables à la difficulté d'insertion majeure que représentent les publics éloignés de l'emploi, sont ancrées dans le monde associatif : ATD Quart Monde, Emmaüs, le Secours catholique, la Croix Rouge, la Fédération des acteurs de la solidarité ont fait preuve d'un grand volontarisme et de beaucoup de réflexion. Le monde associatif a souvent une bonne longueur d'avance sur les institutions en termes d'innovations. Je souhaite donc alerter sur la mise en place d'un garde-fou : ne réfléchissons pas au niveau des strates supérieures de l'État sans associer ceux qui connaissent le mieux les publics concernés, et qui endossent parfois une mission de subsidiarité pour pallier les manques de l'État. Soyons attentifs à ce qu'ils peuvent nous apprendre, tant concernant les publics que les leviers déjà expérimentés pour les faire avancer. Monsieur le Président se plaît à le rappeler : certains gisements d'informations constituent des trésors. Vous les avez identifiés dans le cadre de "Corrèze Autonomie" à travers le savoir-faire des instances. Des creusets existent également au niveau de l'insertion.

Je pense qu'il faut également associer la Région, car elle a un grand rôle à jouer en matière de formation professionnelle tout au long de la vie des citoyens. Je ne vois pas comment initier un plan d'action sans intégrer au réacteur le Département, chef de file de l'action sociale, la Préfecture en tant que représentant local de l'État, la force vive des associations et la Région. Si ces 4 piliers travaillent de concert, nous pourrions avancer loin et efficacement. Certes, nous manquons d'argent, mais rien ne nous interdit de solliciter des fonds européens, dont la vocation englobe l'insertion. En outre, dans le cadre du dispositif « Territoire zéro chômeur longue durée », les entreprises à but d'emploi ont été identifiées comme des leviers efficaces, car elles relèvent du champ de l'économie solidaire et sociale. Vous savez combien il est difficile de remettre dans le circuit des entreprises les personnes très éloignées de l'emploi. Il faut mobiliser les fonds européens en direction de ces entreprises adaptées à nos objectifs.

Je vous propose donc de former un groupe de pilotage pluricatégoriel associant le Département, la Région pour le volet formation, quelques représentants des associations caritatives et des entreprises d'insertion du territoire disposant d'une connaissance fine des publics concernés, afin d'avancer collectivement et efficacement. Ce groupe de travail sera assujéti à une rigueur méthodologique visant à évaluer les besoins, définir des objectifs ciblés et atteignables pour les personnes à insérer, et croiser les regards et expertises afin de développer les stratégies les plus efficaces possibles. Le tout sera soumis à une évaluation continue, car on ne progresse qu'en mesurant pas à pas les effets de ses actions.

J'ai été un peu longue, mais je tenais à vous faire part des lectures et sources d'informations que j'ai longuement étudiées, avec grand intérêt, durant la dernière campagne législative. Mon souhait le plus cher aurait été de pouvoir mettre en œuvre tout ce dont je vous ai fait part, mais je ne doute pas que même les élus de l'opposition puissent offrir leur force de travail et de réflexion à cette entreprise qui n'est pas sans risque et sans exigence.

M. LE PRÉSIDENT — Votre intervention nous permet de conclure que nous sommes en accord sur les 5 axes d'expérimentation mentionnés. Je confirme que toutes les associations sont conviées autour de la table (en dehors d'ATD Quart Monde, moins directement positionnée sur l'insertion en Corrèze). Nous avons déjà travaillé avec elles lors de la crise sanitaire pour accueillir des bénéficiaires du rSa en tant que bénévoles.

Je profite de notre Assemblée pour remercier l'ensemble des forces associatives, car les collectivités locales sont tout à fait conscientes que, sans elles, il ne serait pas possible de maintenir le pays. Durant les émeutes, nos associations ont joué un rôle de premier plan pour apaiser certains quartiers sensibles. Nous les soutenons en permanence sur l'ensemble de la question sociale.

Mme TAYSSE — Je tiens également à saluer le travail et l'engagement des travailleurs sociaux, malgré la difficulté grandissante qu'ils rencontrent à obtenir des résultats. Ils se retrouvent parfois aux prises avec des situations inextricables, des marges de manœuvre réduites et même une certaine dangerosité dans l'accomplissement de leur mission. Je les salue grandement car, loin d'être des pleureurs du social, ils constituent en fait des soldats de première

ligne. Nous avons besoin d'eux, et nous devons les soutenir, les accompagner, étoffer peut-être leurs effectifs et les rémunérer à leur juste valeur, car leur travail est de plus en plus compliqué.

M. LE PRESIDENT — Je m'associe pleinement à vos propos.

Concernant notre collaboration avec la Région, je confirme un travail exceptionnel : elle répond toujours présente pour satisfaire nos besoins de formation, nous n'avons jamais rencontré le moindre problème à ce sujet. Pour ce qui est des fonds européens, la comptabilité se resserre : les agriculteurs en difficulté et la remédiation des chômeurs ont été amputés de 29 000 €. Par ailleurs, les associations ont souvent du mal à fournir les justificatifs adéquats. Pour notre part, nous mobiliserons le fonds autant que possible. Nous sommes donc d'accord.

Quant au dispositif « Zéro chômeur », nous le regardons de très près. Cependant, il est davantage relié à France Travail et nous l'intégrerons plutôt au travail mené conjointement avec l'Etat concernant la mise en place de la gouvernance. Ce dispositif s'adresse avant tout aux chômeurs de longue durée, avant les bénéficiaires du rSa, et il repose sur 3 préceptes : personne n'est inemployable (certes, mais le chemin est long avant d'y parvenir), le travail ne manque pas (tout dépend des périodes), l'argent ne manque pas (cette approche peut être assimilée au « quoi qu'il en coûte » de Monsieur MACRON). La mise en œuvre du dispositif repose sur l'embauche non sélective, la qualité de l'emploi, le temps choisi, l'emploi-formation, les entreprises à but d'emploi. Ces éléments doivent être testés dans le cadre du rSa, mais l'Etat doit nous en donner la possibilité car, à ce jour, le statut du bénéficiaire du rSa ne lui permet pas d'entrer en emploi-formation.

Avant toute chose, nous avons rédigé ce rapport afin de mettre un terme à la démagogie consistant à dire qu'il faut placer les bénéficiaires du rSa 15 heures en activité, parce que ce n'est pas possible. Je l'ai déjà signifié à Valérie PECRESSE lors de sa campagne présidentielle, et Monsieur MACRON a choisi de reprendre cet élément de son programme, alors qu'il s'agit d'une mauvaise idée. Monsieur ATTAL a annoncé à l'Assemblée qu'il comptait remettre les bénéficiaires du rSa 15 heures au travail. Nous avons rédigé ce rapport afin d'expliquer la situation à l'opinion publique, à tous les démagogues et populistes qui affirmeront que la droite et la gauche s'étaient mises d'accord et ont pourtant échoué.

J'attire également l'attention sur la difficulté posée par les statuts. Nous en avons discuté l'an dernier avec Monsieur GUILLUY, Directeur général de France Travail. L'Etat ne veut pas de statuts, mais comment placer un chômeur en situation de travail sans garantie de couverture, pour lui comme pour son employeur ?

Nous souhaitons donc expérimenter 3 catégories de 15 heures : la première touchant le rSa, la deuxième touchant l'accompagnement (dans le cas de formations, ou au sein du dispositif « Zéro chômeur » par exemple), la troisième nécessitant des mobilisations. Il pourrait notamment être envisagé d'insérer une clause dans le contrat d'engagement, exigeant du bénéficiaire qu'il consulte son médecin tous les mois (ne serait-ce que pour restaurer le souci de l'hygiène). Mais cela ne peut pas être inscrit dans l'expression publique des 15 heures de travail. Il faut faire appel au bon sens. Nous ne voulons pas devenir demain les comptables de démagogues qui auront lancé des idées inapplicables. Nous demandons à catégoriser l'activité, l'accompagnement et la mobilisation.

Mme TAYSSE — Je tiens à rectifier un point : le dispositif « Territoire zéro chômeur longue durée » englobe les publics les plus difficiles.

M. LE PRESIDENT — Certes, mais il est bien question de chômeurs longue durée. Seuls certains éléments du dispositif pourront être extrapolés à des bénéficiaires du rSa. J'insiste sur l'objectif du rapport : lever la zone d'ombre. L'orientation constitue également un point important : si nous ne nous en chargeons pas, France Travail récupérera « la crème » et blâmera la Région et le Département pour leur inefficacité.

Mme TAYSSE — Je signale que l'agriculture constitue un très bon levier et tout particulièrement le travail d'élevage, qui se révèle éminemment resocialisant et redonne même parfois un sens à la vie de ceux qui sont le plus perdus. Je peux citer l'exemple d'une exploitation agricole ayant travaillé avec une association (qui était d'ailleurs étrangère) pour

réinsérer des individus souffrant d'addictions. Or, en matière de contact avec la terre, le végétal et l'animal, la Corrèze est forte de grandes richesses.

M. LE PRESIDENT – Tu prêches un convaincu. Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 201 relative à l'expérimentation rSa – France Travail
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 202

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GESTION ET EXPLOITATION
DES CENTRES DE VACANCES DU DÉPARTEMENT – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

M. LAUGA — Le Département est propriétaire de 2 ensembles immobiliers utilisés comme centres de vacances, l'un situé à Chamonix, l'autre à Saint-Pierre-d'Oléron. Ces équipements, qui font l'objet d'une politique d'investissement volontariste du Département, servent nos objectifs en faveur de l'accès des jeunes et des familles aux loisirs, puisque 1 500 à 2 000 Corréziens y séjournent chaque année.

Attendu que les contrats liant notre collectivité à l'ODCV, gestionnaire actuel des sites, arrivent à leur terme, nous devons procéder à la mise en concurrence réglementaire, par la procédure de Délégation de Service Public (DSP) qui s'est tenue du 9 août 2023 au 12 janvier 2024.

Je tiens à saluer tout particulièrement la qualité des échanges entre le Département et le délégataire que je vous propose de retenir l'ODCV (Œuvre Départementale des Centres de Vacances), au cours de la phase de négociation. Celle-ci a permis d'améliorer l'offre initiale sur des points fondamentaux, tels que le mode de calcul de la compensation versée par le Département au délégataire, l'accueil des publics prioritairement ciblés par le Département et la répartition des charges liées à l'entretien des biens mobiliers et immobiliers. Dans le cadre du dialogue exigeant que nous entretenons avec l'ODCV, cette dernière a démontré sa capacité à intégrer les attentes du Département dans son offre de services, en poursuivant un travail de qualité auprès des publics scolaires, en proposant un tarif social pour les enfants corréziens séjournant en famille ou en groupe et des tarifs préférentiels pour les publics les plus fragiles, notamment les seniors.

C'est pourquoi je vous propose de retenir la candidature de l'ODCV, partenaire historique du Département en tant que délégataire et d'approuver le projet de contrat en annexe du rapport. En termes d'équilibre financier, la contractualisation avec l'ODCV devrait permettre une amélioration du partenariat existant de 167 000 € en moyenne par an sur la durée de la DSP, à savoir 10 ans à compter du 8 juillet 2024.

Mme BOISSIERAS — Chers collègues, il nous est donc proposé d'approuver le choix de l'ODCV en tant que délégataire pour la gestion et l'exploitation des 2 centres de vacances du Département, le candidat présentant une expérience et une connaissance très approfondies des sites, comme il est dit dans le rapport. Il convient de relever que, in fine, une seule candidature admissible a été retenue, aucune structure privée intéressante ou intéressée ne s'étant manifestée, ce qui en dit long sur la difficulté d'assurer la gestion de ces centres, c'est-à-dire d'accueillir des séjours commerciaux tout en atteignant les objectifs de politique sociale du Département et les attendus de l'Education Nationale.

La contribution du Département pour le fonctionnement du service public, revue à la baisse de 50 000 € au début du mandat précédent, est amputée de 78 000 € et passe donc à 250 000 € afin d'accueillir les publics cibles, les classes de découverte corréziennes, les séjours d'intégration des classes de sixième, les enfants dans leur famille aux revenus modestes ou en accueil collectif, ainsi que, dans la mesure des places disponibles, les enfants suivis par l'ASE, certaines associations corréziennes, les séjours aidants/aidés, les projets EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et solidaires. Le Département ne percevra plus désormais le loyer de 100 000 €, mais une redevance se composant d'une part fixe de 150 000 € et d'une part variable de 50 % de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), réalisé au-delà de 100 000 €. L'économie envisagée pour la collectivité est donc de 167 000 € annuels, montant supplémentaire que devra dégager l'ODCV afin d'équilibrer ses comptes en renforçant sa politique commerciale. Nous espérons que cela n'entraînera pas l'érosion des départs corréziens.

Je ne détaillerai pas les 69 pages de ce contrat de concession de service public, retravaillé lors de la phase de négociations, qui a permis d'améliorer et de préciser l'offre initiale, mais je souhaite ardemment que cette DSP permette aux délégataires de travailler sereinement à la gestion de nos 2 centres de vacances, chers au cœur des Corréziens. Je félicite et remercie les membres du COPIL (COmité de Pilotage) de l'ODCV pour leur implication et le gros travail consenti pour répondre à cette offre publique.

M. LE PRESIDENT – Concernant les candidats, l'UCPA (Union nationale des Centres sportifs de Plein Air) avait également étudié l'offre, mais connaissait le niveau d'expérience de l'ODCV. Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 202 relative à la délégation de service public gestion et exploitation des centres de vacances du Département – Choix du délégataire est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 203

**AMBITION NUMÉRIQUE DANS LES COLLÈGES
2024/2026**

Mme TAURISSON – Le Département a réalisé, depuis 2015, des investissements conséquents afin de permettre aux élèves corréziens d'accéder aux meilleures conditions d'apprentissage possibles et aux équipes enseignantes de disposer d'équipements adaptés à différents usages. Les évolutions technologiques, celles des méthodes d'enseignement et d'évaluation des élèves, rendent nécessaire aujourd'hui l'adoption d'un plan d'investissement ambitieux pour continuer à offrir aux jeunes Corréziens, aux enseignants, à l'administration et aux agents des collèges, un environnement digital fiable, sécurisé et performant. Près de 2,5 M€ seront consacrés à celui-ci entre 2024 et 2026.

Ce plan comporte 2 axes : la modernisation des infrastructures et leur adaptation à l'évolution des normes, afin d'exploiter le potentiel offert par le très haut débit ; la définition d'un socle numérique de base que je vous propose d'adopter, afin qu'il serve de référentiel pour une attribution des dotations équitable entre les collèges. Il est composé d'une quantité définie d'équipements pour chaque usage, qui sera ajustée en fonction des effectifs et des projets pédagogiques. Ce socle commun comprend l'équipement des classes, des salles spécifiques (technologie et informatique) de l'administration et des agents des collèges, dont les professions sont également concernées par l'informatisation. Une ou plusieurs classes mobiles seront proposées par collège. Pour ces dernières, le choix du matériel sera effectué en concertation avec les référents numériques des collèges et les principaux.

L'engagement du Département à travers ce choix est de poursuivre la démarche d'inclusion du numérique dans la pédagogie, mais d'une façon maîtrisée, qui proscrit le recours excessif aux écrans. Afin de pouvoir procéder aux premières dotations, et ceci dès la rentrée 2024, 873 997 € seront consacrés en 2024 à ce plan de transition numérique.

Mme TAYSSE – Je vais essayer d'être brève pour ne pas envahir l'espace (cela ne correspond pas à la taille de mon ego). Nous bénéficions désormais d'un peu de recul sur la question du numérique et nous devons tirer le meilleur parti des expériences précédentes. Je pense que nous serons d'accord sur le fait qu'une dotation généralisée et systématique est une stratégie ayant fait la preuve de ses limites. Comme cela a été évoqué dans le cadre de la Commission Sociale, nous avons pu constater, lors de nos déambulations, que certains matériels n'ont jamais été sortis de leur housse, ce qui est fort dommage. Nous courons après l'argent et devons rendre des comptes sur l'usage que nous en faisons. L'investissement doit rendre service aux collégiens. Les dotations systématiques et globales ne sont pas responsabilisantes pour les équipes. Par ailleurs, la dotation « low cost » ne mène nulle part : les dernières flottes de tablettes n'ont finalement rendu aucun service. Dans les conseils d'administration des collèges, auxquels j'assiste avec assiduité, je n'ai entendu parler que de bugs informatiques. Les usages ont donc été fort restreints et ont même découragé certains adeptes de l'innovation.

2 éléments s'imposent à nous. Tout d'abord, la dimension du projet. Pour rappel, nous avons proposé dans notre programme 2022 le versement de dotations conditionnelles, assujetties à de véritables projets d'usages, rendant véritablement service aux collégiens. Ensuite, la qualité du matériel fourni qui doit appeler notre vigilance.

Dans un souci de parfaite transparence du dispositif, notre groupe d'opposition propose la constitution d'une commission plurielle d'examen et de validation des projets, intégrant une expertise en termes d'évaluation de la qualité et de la conformité pédagogique des projets. Qui, mieux que l'Education Nationale, pourrait être assignée à cette tâche ? Il s'agit de son cœur de métier et elle dispose des compétences requises. Elle a, par ailleurs, vocation à former ses enseignants. Il serait donc intéressant d'engager le dialogue avec elle, afin de mettre en cohérence la dotation matérielle et les plans de formation. Ainsi, les équipes enseignantes pourront s'emparer des usages et les transformer en outils pédagogiques efficaces au service de la réussite.

En conclusion, nous voterons en faveur de ce projet, à condition qu'une commission soit mise en place pour un examen sérieux des projets et des dotations dont nous serons assurés de la pleine utilisation.

Mme TAURISSON — Je constate que vous retrouvez les réflexes de votre précédent métier.

Mme TAYSSE — Je pense que, en matière de pouvoir politique, il faut aller chercher les ressources là où elles se trouvent. Durant des années, l'Etat, le Département et l'Education Nationale ont travaillé ensemble à l'élaboration des plans informatiques qui se sont succédé. J'estime cette démarche tout à fait naturelle, n'y voyez aucune résurgence de mon ancienne profession.

Mme TAURISSON — Les ressources sont déjà à disposition dans les collèges avec les référents numériques. Certains établissements en sont dénués, peut-être parce que les enseignants peinent à se lancer dans cette tâche. Je pense que ceux qui disposent d'un référent pourraient servir de locomotive pour les autres. Il faut leur faire confiance, ainsi qu'aux principaux, pour évaluer leurs moyens, leurs besoins et leurs projets. Les attributions des dotations peuvent tout à fait reposer sur les référents numériques et les principaux. Nous travaillerons donc en coordination avec eux.

M. LE PRESIDENT — Nous sommes d'accord sur le fait que la stratégie de distribution généralisée a ses limites. Quant à la dotation « low cost », elle est avant tout celle de François HOLLANDE lorsqu'il était Président de la République. Je pense que la tablette avait plutôt vocation à doter un minimum les familles non équipées, que de fournir aux collégiens un matériel performant. Soyons clairs : l'Education Nationale n'est pas taillée pour utiliser le numérique. Les professeurs ne sont pas formés de façon adaptée. Heureusement, la situation évolue, car le numérique deviendra incontournable. La tablette visait en outre un second objectif : alléger le cartable du collégien. Mais le lobby des grands éditeurs a pesé de tout son poids.

Je vous propose que, avant le prochain achat de matériel, un échange soit effectué afin de bien définir les équipements nécessaires. Nous avons déjà posé une stratégie de fonctionnement, il n'est pas utile d'instaurer une nouvelle commission.

Mme TAYSSE — Je tiens à lever une ambiguïté : lorsque je parle de l'examen des projets, je ne prends pas une posture de contrôle. J'ai trop de respect pour les équipes enseignantes pour procéder ainsi.

M. LE PRESIDENT — Il n'est pas nécessaire de te justifier.

Mme TAYSSE — Prenons l'exemple des projets artistiques : un examen collégial est effectué pour établir les dotations nécessaires au matériel fongible et interventions d'artistes. C'est ainsi que vous avons toujours procédé.

M. LE PRESIDENT — Je pense pertinent d'associer 3 compétences plutôt qu'aucune.
Je propose de passer au vote.

*La délibération n° 203 relative à l'ambition numérique dans les collèges
2024/2026
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 204

FONDATION DU PATRIMOINE — CONVENTION 2024

Mme TAURISSON — Le Département de la Corrèze fait figure d'exception dans le soutien inégalé qu'il apporte à la restauration et à la valorisation du patrimoine architectural. Dans les années 70, le Président du Département, Jacques CHIRAC, instaurait les premières aides pour le patrimoine du domaine public. Quelques années plus tard, le Département conventionnait avec la Fondation du Patrimoine pour inclure le patrimoine bâti privé dans son programme de soutien. Cet accompagnement financier et en ingénierie, inscrit dans l'histoire du Département, est à l'origine de notre territoire actuel qui a su conserver la richesse de son passé et la préserver pour les générations futures.

Afin de positionner la Corrèze en tant que destination nature et patrimoine, il est nécessaire d'adapter notre partenariat avec la Fondation du Patrimoine, afin de suivre l'évolution des besoins des propriétaires privés.

C'est pourquoi je sou mets à votre approbation une nouvelle convention pour l'année 2024, dont les modalités principales vont être les suivantes :

- des conditions d'éligibilité élargies : il s'agira désormais du patrimoine bâti, habitable et non habitable, représentatif du patrimoine local ;
- un taux de subvention unique de 20 % permettant à l'ensemble des dossiers de déclencher le dispositif de défiscalisation prévu par l'Etat ;
- un plafond de subvention réévalué à hauteur de 4 000 €.

Pour 2024, une enveloppe de 30 000 € en investissement sera dédiée à cet accompagnement aux travaux de restauration.

M. LE PRESIDENT — Je propose de passer au vote.

*La délibération n° 204 relative à la Fondation du Patrimoine - Convention 2024
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 301

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE
« CORRÈZE HABITAT + »

Mme ROBINET – Le logement occupe une place centrale dans les préoccupations quotidiennes des Corrèziens, avec une difficulté majeure qui s'est fortement développée ces dernières années en France, y compris pour les classes moyennes : l'accès au logement. En effet, actuellement, en moyenne, un tiers du revenu des ménages est consacré à leur logement.

Face à ce nouveau risque de fracture sociale, nous nous sommes engagés en 2023 pour renforcer notre politique du logement à travers un soutien sans précédent à Corrèze Habitat. Cette stratégie globale vise d'abord à apporter des réponses aux ménages les plus modestes relevant du logement social via Corrèze Habitat, mais également aux classes moyennes qui sont exclues du champ du logement conventionné en investissant le secteur du logement intermédiaire. Ce second volet s'inscrira ainsi dans le cadre de l'accompagnement du parcours des locataires de Corrèze Habitat en transition entre le logement social et le marché classique du logement.

Pour cela, il est nécessaire d'amplifier notre capacité d'actions en faveur du logement sous différentes formes en allant de l'habitat intermédiaire et social à la construction, à la gestion du logement, à l'aménagement, à la production et l'exploitation d'énergie. Dans cette optique, nous vous proposons de créer la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) "Corrèze Habitat +", pour assurer l'intégralité de ces missions. Cette société regroupera 3 actionnaires qui entretiennent déjà des relations partenariales fortes : le Conseil Départemental, Corrèze Habitat et l'opérateur privé DOMOFRANCE. Elle sera dotée d'un capital social à hauteur de 1 M€ réparti comme suit entre les 3 principaux actionnaires : le Département de la Corrèze à hauteur de 55 % du capital, soit 550 000 € ; l'Office Public Corrèze Habitat à hauteur de 30 % du capital, soit 300 000 € ; DOMOFRANCE à hauteur de 15 % du capital, soit 150 000 €. Son Conseil d'Administration sera composé de 7 membres, dont 3 représentants du Département : Franck PEYRET, Marie Laure VIDAL, Sébastien DUCHAMP et moi-même. Avec "Corrèze Habitat +", nous disposerons d'un nouvel outil permettant de répondre au plus près des attentes des Corrèziens en matière de logement, en lien étroit avec les communes.

M. DUCHAMP – Nous partageons cette volonté de créer "Corrèze Habitat +", car les objectifs sont louables. Elargir l'offre de logements aux classes moyennes répond aux besoins des Corrèziens, confrontés à un marché locatif tendu, au sein duquel les acteurs privés ne satisfont pas forcément toutes les attentes. Les logements intermédiaires s'inscrivent dans le dispositif « action cœur de ville », avec des loyers réglementés et inférieurs aux prix du marché. Mais seules les villes de Brive-la-Gaillarde et de Tulle bénéficient de ce dispositif. Qu'en sera-t-il pour les autres communes du Département ? Comment pourront-elles faire profiter leurs habitants des actions de logement mises en place ?

M. LE PRÉSIDENT – Tu fais référence à un dispositif spécifique de l'Etat, assorti de quelques financements, et portant sur les zones d'habitat intermédiaire. Certains maires nous ont fait part d'opérations en cours, comme à Nespouls, Naves, Allasac, etc. Ce n'est pas spécifiquement « action cœur de ville » qui sera déclenchée, mais nous pourrions l'appliquer de la même manière. Nous pouvons construire en dehors des zones d'habitat intermédiaire, mais avec des aides différentes. D'autres dispositifs peuvent être activés. Un risque repose dans une potentielle substitution des aides versées à l'habitat social par des aides dédiées à l'habitat intermédiaire, mais la Corrèze n'est pas concernée, car les zones d'habitat social sont déjà pleines. L'objectif reste néanmoins d'ancrer les nouvelles constructions dans une certaine mixité, intégrant également l'accession à la propriété. Nous ciblerons des terrains éligibles à l'extension urbaine.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 301 relative à la création de la Société d'Economie Mixte Locale "Corrèze Habitat +" est adoptée à la majorité par 37 voix pour et 1 non-participation au vote.

RAPPORT N° 302

**POLITIQUE DE L'EAU ET AIDES AUX COMMUNES :
PROJETS STRUCTURANTS AEP — SÉCURISATION ET INTERCONNEXION**

Mme BUISSON – La Corrèze est confrontée depuis plusieurs années à des phénomènes de sécheresse qui se sont traduits selon les secteurs par des restrictions en eau, voire des ruptures ou des désordres qualitatifs. C'est notamment le cas pour 3 territoires : Saint-Privat avec le Puy du Bassin, Egletons et sur le territoire d'intervention du Puy-des-Fourches. La configuration de ces territoires, malgré l'engagement soutenu des collectivités, conduit à la persistance des difficultés d'alimentation en eau potable liée notamment à la non-disponibilité de la ressource. Ainsi, des travaux de sécurisation et d'interconnexion à grande échelle sont aujourd'hui indispensables sur ces 3 secteurs au risque de se trouver confrontés rapidement à une réelle pénurie d'eau durable.

Face à un tel enjeu, nous proposons de mettre en place un plan d'actions coordonné très incitatif avec l'Agence de l'Eau, pour permettre une réalisation rapide de ces travaux d'envergure portant sur la sécurisation et l'interconnexion. En effet, les travaux envisagés permettront, selon les données fournies par l'Agence, de sécuriser plus de 15 % de la population corrézienne.

Le plan proposé porte sur un accompagnement financier exceptionnel et dérogatoire de l'Agence de l'Eau à hauteur de 65 % et du Conseil Départemental à hauteur de 15 %, portant ainsi le taux de subventionnement global à 80 %, qui est le seuil maximal de mobilisation de dette publique. Pour cela, chaque bénéficiaire a des engagements à remplir pour garantir les réalisations de ces travaux structurants avec un calendrier d'exécution. Ces exigences sont énoncées dans le rapport et ont fait l'objet, en amont, d'une discussion avec les représentants de ces 3 structures. A mesure exceptionnelle, suivi exceptionnel. Si l'intégralité des conditions n'est pas respectée, la bonification de l'Agence de l'Eau sera perdue, ainsi que l'intégralité de l'aide départementale.

Avec ce plan d'actions inédit, nous venons répondre aux besoins des populations en sécurisant les approvisionnements sur les secteurs les plus en tension.

M. LABBAT — Nous tenons à souligner l'effort du Département sur ce sujet. En effet, malgré les 80 % d'aides accordées, certains de nos collègues élus hésitent encore, sont aveugles. Nous voulons donc insister sur la proposition exceptionnelle présentée aujourd'hui. Pour donner l'exemple du Puy-des-Fourches, je ne pensais pas que le train passerait une seconde fois. Lors de l'initiative précédente, des élus hésitants nous ont fait perdre du temps et de l'argent, car le prix des travaux a augmenté, tout comme les taux d'intérêt. Je tenais à témoigner du travail réalisé : si nous avons bénéficié uniquement du soutien de l'Agence de l'Eau, nous n'aurions été aidés qu'à hauteur de 6,5 M€, au lieu de 13 M€ grâce au Département. Ce dernier a, en outre, convaincu l'Agence de l'Eau de monter à 15 s'il en faisait autant. Nous vous adressons nos félicitations.

Lorsqu'il est question d'eau, nous avons l'impression de revenir à l'époque de *Manon des sources*. Nous avons du mal à expliquer la réaction de certains de nos collègues. Je ne sais pas si l'opinion de la population est prise en compte puisque, in fine, ce sont les élus qui décident. Mais si nous passons à côté de telles opportunités, le prix de l'eau ne va pas seulement augmenter : il explosera.

Nous tenons à afficher pleinement notre soutien. Je ne vois pas comment il est possible de convaincre les hésitants si 80 % de soutien n'y parviennent pas.

M. LE PRESIDENT — Je précise que le dossier du Puy-des-Fourches était clos et avait été présenté à la Commission des aides de décembre, mais nous l'avons rouvert afin de garantir l'équité. Sans eau, c'est tout le développement économique d'un secteur qui peut s'effondrer. Je remercie donc l'Agence de l'Eau pour sa souplesse et la Commission des aides pour la dérogation qu'elle a accordée. La convergence de vues entre collectivités et financeurs génère un

effet de levier. Le fait que le Département ait unanimement voté en faveur du cousu main et de la latitude lui a permis de peser dans la balance pour inciter l'Agence de l'Eau à revoir sa position. Par ailleurs, la force de ces 3 projets consiste à les réaliser avant la date fatidique du basculement de l'eau vers les intercommunalités à travers des syndicats. Les élus locaux doivent montrer qu'ils sont capables de prendre des décisions, au lieu de contraindre les intercommunalités à le faire et de ne plus pouvoir bénéficier d'aucune aide. Ce point a pesé dans notre décision. Nous ne devons pas prendre le risque de subir encore 3 sécheresses et d'arriver à l'échéance des élections, où aucune décision ne sera prise, et qui seront suivies d'au moins 2 années supplémentaires pour lancer les appels d'offres et lancer des travaux. C'est pourquoi nous tenons, y compris concernant le taux de 10 %, à revenir à l'aide de base accordée à l'Agence en cas de défaillance. Nous optons pour le tout ou rien.

M. LABBAT — J'ajoute que notre solidarité ne tient pas seulement aux 80 % d'aides, mais aussi aux critères imposés, que nous estimons sensés. Je rappelle que, concernant le Puy-des-Fourches, ce sont pas moins de 10,4 M€ qui seront donnés. C'est extraordinaire et c'est autant d'argent qui n'impactera pas la facture d'eau.

M. LE PRÉSIDENT — Absolument. Même le Préfet n'en croyait pas ses yeux. Je précise que le train ne repassera pas une troisième fois. Il ne nous reste plus qu'un secteur. Si nous voulons raccrocher ce wagon, mieux vaudrait que les 2 premiers soient crédibles. L'Agence de l'Eau englobe 17 départements et ne peut pas être mobilisée facilement. Nous passons au vote.

*La délibération n° 302 relative à la politique de l'eau et aides aux communes :
projets structurants AEP - Sécurisation et interconnexion
est adoptée à l'unanimité.*

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 FÉVRIER 2024



MOTION

Pour la non-application du ZAN aux Communes de moins de 3 500 habitants et la mise en œuvre d'un plan national ambitieux pour la reconquête des logements vacants et la rénovation énergétique

La loi "Climat et Résilience" du 24 août 2021 fixe l'objectif du "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) d'ici 2050.

Si cette loi vise un objectif louable, la lutte contre le réchauffement climatique, elle est une fois de plus mise en œuvre par le Gouvernement de manière verticale et uniforme, sans prendre en compte la réalité des territoires. A l'inverse, notre pragmatisme nous amène à 3 constats simples :

1. L'artificialisation ne concerne qu'une partie très minoritaire du territoire français réparti ainsi : 50% de terres agricoles, 40% de surfaces naturelles et forestières, 10% d'espaces artificialisés.
2. Le rythme d'artificialisation des sols est nettement à la baisse en France depuis plus de 10 ans, faisant d'ailleurs de notre Pays un des meilleurs élèves en la matière au niveau européen.
3. Les zones rurales artificialisent peu les territoires. En Corrèze, seulement 8% des sols sont artificialisés, soit moins que la moyenne nationale de 10%. De plus, nos territoires, sur lesquels l'activité agricole est forte, sont marqués par une double tendance : la quasi-stabilité des surfaces agricoles mais la diminution inexorable de leur productivité (le nombre de vaches a baissé de 25 000 en 10 ans en Corrèze).

Localement, les collectivités n'ont pas attendu l'Etat pour s'engager pleinement dans la transition écologique et impulser les changements de pratiques visant à lutter contre le réchauffement climatique dans tous les secteurs d'activités.

En Corrèze, l'ensemble des acteurs sont ainsi fédérés par le Département depuis de nombreuses années autour du programme **Corrèze Transition Ecologique**.

Une fois de plus, à travers le ZAN, le Gouvernement **impose des contraintes aux collectivités**, sans prendre ses responsabilités. Un Gouvernement qui, en lieu et place du ZAN, aurait dû assumer son rôle et lancer un **plan ambitieux pour la reconquête de l'habitat vacant et la rénovation énergétique**.

Or, c'est le choix inverse qu'a fait le Gouvernement en annonçant récemment **la diminution d'un milliard d'euros du budget alloué à la rénovation énergétique en 2024** (à travers Ma Prime Renov').

Considérant que le ZAN imposé aux collectivités de manière uniforme et sans prendre en considération les spécificités des zones rurales et les aspirations de leurs habitants, **menace de transformer nos territoires en simples zones de compensation environnementale du développement urbain** ;

Considérant qu'**artificialisation ne veut pas dire pollution** et que chaque construction répond aux besoins de la population ou aux besoins économiques ;

Considérant les règles d'urbanisation qui n'offrent pas la même liberté aux communes rurales et urbaines d'une densification verticale ;

Le Conseil départemental de la Corrèze :

- s'inscrit en faveur d'une approche différenciée du ZAN, adaptée aux réalités locales ;
- demande la non-application du ZAN aux Communes de moins de 3 500 habitants ;
- demande l'engagement par l'Etat d'un plan ambitieux pour la reconquête des logements vacants et la rénovation énergétique.

M. LE PRESIDENT – Je propose de passer au vote.

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 13 heures.

